

Quatrième séance, vendredi 12 septembre 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Résolution 2014-GC-142 Andrea Burgener Woeffray/Albert Lambelet (pour une cohésion nationale); prise en considération. – Postulat 2014-GC-44 Andrea Burgener Woeffray/Benoît Rey (politique active et concertée du soutien aux proches aidants); prise en considération. – Postulat 2014-GC-42 Ursula Krattinger-Jutzet/Marie-Christine Baechler (coordination médico-sociale dans la prise en charge des personnes âgées); prise en considération. – Postulat 2014-GC-43 Gabrielle Bourguet (création d'un bureau d'information et de coordination pour le placement d'urgence des personnes âgées); prise en considération. – Projet de décret 2014-DAEC-29 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2014 et suivantes; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Rapport 2013-DAEC-43 sur le postulat 2012-GC-43 (P2019.12) Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions [LATEC] depuis son entrée en vigueur); discussion. – Mandat 2014-GC-46 Nicole Lehner-Gigon/Pierre-André Page/Andréa Wassmer/Gabriel Kolly/Dominique Butty/Patrice Longchamp/Fritz Glauser/Jean Bertschi/Simon Bischof/Nicolas Repond (remplaçant de François Bosson) (intervention du Conseil d'Etat auprès de l'OFROU pour accélérer la réalisation de l'aire multifonctionnelle de la Joux-des-Ponts); prise en considération. – Rapport 2013-DAEC-37 sur le postulat 2011-GC-17 (P2088.11) Nicole Lehner-Gigon/Nicolas Rime (places de parc pour les utilisateurs du covoiturage); discussion. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 94 députés; absents: 16.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pierre-Alain Clément, Eric Collomb, Marc-Antoine Gamba, Pascal Grivet, Chantal Pythoud-Gaillard, Gilberte Schär, Ralph Alexander Schmid, Patrick Schneuwly, Christian Schopfer, Edgar Schorderet, Yvonne Stempfel-Horner, Laurent Thévoz, Peter Wüthrich, Markus Zosso.

M^{me} et MM. Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. J'ai le plaisir de vous informer que M. le Député Laurent Dietrich fête aujourd'hui son anniversaire. Joyeux anniversaire! (*Applaudissements!*)

Je vous rappelle que le comité du Club des questions familiales se réunit ce matin pendant la pause à la salle de séances du 2^e étage de l'Hôtel cantonal.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Résolution 2014-GC-142 Andrea Burgener Woeffray/Albert Lambelet (pour une cohésion nationale)¹

Prise en considération

Burgener Woeffray Andrea (*PS/SP, SC*). Die Entscheide des Thurgauer Parlaments und der Nidwaldner Regierung, das Frühfranzösisch aus der Primarschule zu streichen, haben den politischen Herbst eingeläutet und den Angriff auf ein wichtiges Merkmal unseres nationalen Zusammenhalts eröffnet. In verschiedenen Kantonen zielen Initiativen in die gleiche Richtung.

Es geht nicht allein um die Streichung einer zweiten Landessprache aus dem Lehrplan der Primarschule. Es geht um mehr. Es geht darum, dass die Vielfalt der Kulturen in der Schweiz hochgehalten werden soll. Es geht auch darum, dass alles daran gesetzt werden soll, damit sich Menschen aus den verschiedenen Landesteilen auch in Zukunft noch verstehen können. Es geht um die gegenseitige Beachtung über die Sprachgrenzen hinweg. Sie ist der eigentliche Kitt unseres Landes.

Warum diese Resolution? Weil wir es als unsere Aufgabe betrachten, voranzugehen. Der Kanton Freiburg kann vorweisen und lebt, was andere noch lernen müssen, als Chance zu betrachten. Die Bevölkerung des Kantons Freiburg hat Abstimmungen in der Vergangenheit immer unterstützt,

¹ Déposée et développée le 10 septembre 2014, BGC septembre 2014 pp. 1984ss.

bei denen es um eine nationale Annäherung von Bildungsstrukturen ging. In den Schulen des Kantons Freiburg wird die Zweisprachigkeit gelebt, wenn auch noch nicht immer optimal. Täglich üben sich unser Kanton, dessen Institutionen und die Bevölkerung im Grossen und im Kleinen mit der Zweisprachigkeit und alle wissen, es ist ein Trumpf.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, die Resolution zu unterstützen. Sie richtet sich erst einmal an den Bundesrat und bezweckt, ihn in seinen Bemühungen um den kulturellen Austausch und den nationalen Zusammenhalt zu unterstützen. Die Resolution richtet sich dann auch an die Erziehungsdirektorenkonferenz. Sie muss alles daran geben, dass die Umsetzung des Unterrichts in der zweiten Landessprache in den Kantonen zum Erfolg wird, durch eine gute, angemessene Lehrerbildung, mit Lehrmitteln, die zur Verfügung stehen, mit Vorschlägen, wie man auch Pierre und Mia das Lernen der zweiten Landessprache ermöglicht. Und schliesslich fordert die Resolution auch das Büro auf, sich an die Kantonsparlamente anderer Kantone zu wenden und sich ihnen als Partner des Dialogs anzubieten, en français oder auf Deutsch.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion unterstützt einstimmig die vorgelegte Resolution von Kollegin Burgener und Kollege Lambelet, mit folgender Begründung.

Seit der Gründung unseres Bundesstaates besteht in unserem Land eine Vielfalt von Kulturen und Sprachen. In der Bundesverfassung steht: Die Schweiz hat vier Landessprachen. Wir fordern den Staatsrat eindringlich auf, in Bern zu intervenieren, damit jedes Kind schon in der Primarschule eine zweite Landessprache lernt. Es darf nicht sein, dass jeder Kanton ein eigenes Züglein fährt, wie jetzt die Kantone Thurgau, Nidwalden und Luzern, die das Frühfranzösisch aus dem Lehrplan der Primarschule streichen.

Unsere Fraktion stellt sich die Frage, wo das hinführt, wenn wir nichts unternehmen. Mit diesen Bemerkungen bitte ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, mit einer heutigen Unterstützung in Bern ein klares Zeichen unseres zweisprachigen Kantons zu deponieren.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Bien que nous défendons l'autonomie des cantons qui nous est chère, on peut donner un soutien à cette résolution.

Vivre dans un pays avec une culture de plusieurs langues et religions, cela demande un effort particulier. C'est pour cette raison-là que l'on demande aux cantons de Suisse alémanique de donner un signal fort déjà à l'école primaire en mettant une deuxième langue nationale sur le plan scolaire. Un article d'un journal alémanique démontre également la volonté des jeunes et des enfants et le plaisir qu'ils ont d'apprendre une deuxième langue nationale.

Diese Resolution gibt mir aber auch die Gelegenheit, auf die Situation im Kanton Freiburg aufmerksam zu machen. Ich bin nicht ganz so enthusiastisch wie unsere Kollegin Andrea Burgener.

Haben wir wirklich auch die gleiche Selbstverständlichkeit in diesem Kanton, Deutsch und Französisch zu brauchen und zu leben? Ist es für die Deutschsprachigen in diesem Kanton wirklich genau gleich einfach, sich überall durchzusetzen und verständlich zu machen? Besteht der Wille, beide Sprachen gleichberechtigt zu behandeln? Und vergessen wir nicht: Für uns Deutschschweizer ist Deutsch die erste Fremdsprache, da wir nicht als Deutschsprechende zur Welt kommen, sondern wir haben unseren eigenen Dialekt. Sozusagen ist das Französisch, das wir sehr gerne lernen, bereits unsere zweite Fremdsprache.

Wir sind aber bereit und ich hoffe, dass auch die Deutschschweizer Kantone merken, dass es wirklich eine Chance ist, zwei Landessprachen zu kennen. Ich hoffe, dass Sie diese Resolution annehmen und diesen Effort leisten.

Lambelet Albert (PDC/CVP, SC). En préambule, je tiens à ce que vous apportiez une modification à la résolution pour la partie française. Il y a eu une petite mauvaise interprétation de «zu bitten» qui veut dire prier ou supplier si on le prend au sens strict; mais on ne va pas supplier la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de faire quelque chose. Donc je demande de tracer le terme «supplier» et de le remplacer par «demander à» la CDIP.

Suite à cette petite modification, la résolution qui a été déposée sous le titre «Pour une cohésion nationale» et cosignée par tous les chefs de groupes du Grand Conseil n'a pas pour but de stigmatiser quelques cantons amis qui ont décidé de reléguer en cinquième ligue l'apprentissage d'une deuxième langue nationale, promouvant et faisant la part belle à l'apprentissage de la langue de Shakespeare.

«To be or not to be swiss, that is the question». Depuis cette fameuse guerre du Sonderbund et la Diète fédérale de 1847, notre pays s'est constitué en mettant en exergue et en respectant la diversité culturelle, linguistique et religieuse. Cet état d'esprit, cette compréhension mutuelle ont permis à notre pays de se développer et d'être un modèle cité souvent en référence. Ce modèle implique le respect de l'autre et la solidarité nationale. Force est de constater que le choix thurgovien, nidwaldien ou lucernois met en péril cette cohésion. Ne vous y trompez pas: apprendre en deuxième langue l'anglais est certes séduisant, car elle est la langue du monde de l'économie, mais elle est également la solution de facilité. Car l'apprentissage d'une deuxième langue nationale va au-delà de l'apprentissage d'un simple moyen de communiquer, tel un sms envoyé furtivement, mais fait appel à l'apprentissage de l'autre, de sa culture, de sa différence débouchant sur une meilleure compréhension et surtout au respect de l'autre.

Osez-vous imaginer que dans ce canton, le Grand Conseil de 2016 fasse de l'anglais la langue des débats? Je n'en dirai pas plus, à voir les sourires qui émanent sur vos visages. Notre résolution invite le Conseil d'Etat à s'adresser au Conseil Fédéral et aux autres organes influents afin de promouvoir davantage la connaissance et la compréhension mutuelles entre les cultures nationales, à promouvoir les échanges et l'apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire.

Nous parlons allemand, italien, romanche et français; what else?

Je vous prie d'adhérer à notre point de vue et de voter favorablement à cette résolution.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Avec peu d'enthousiasme, notre groupe va soutenir cette résolution pour les raisons suivantes: d'abord, vous le savez mieux que moi, l'apprentissage et la formation concernant les langues sont d'abord une affaire cantonale. Ce sont les cantons qui sont responsables d'établir le programme, également celui pour les langues. Nous défendons ce système fédéral de la Suisse, comme votre chef de groupe l'a mentionné hier pendant le débat concernant les cercles électoraux, et nous soutenons cette résolution avec peu d'enthousiasme.

La deuxième raison de notre soutien est que si vous faites aujourd'hui des séances avec des leaders, des responsables, des managers d'entreprises suisses ou internationales, que vous êtes ensemble à Zürich et que vous avez un responsable de Genève et un responsable de St-Gall, eh bien, c'est l'anglais qui est utilisé. Nous défendons qu'au moins une personne puisse comprendre le français ou l'allemand en Suisse. Ce sera important pour la cohésion comme la résolution le demande.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous allons, avec peu d'enthousiasme, soutenir cette résolution.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Vous connaissez mon engagement pour le bilinguisme, vous connaissez surtout mon engagement pour le rapport entre les cultures; et c'est bien sûr avec enthousiasme que je vais voter cette résolution et que j'en remercie les auteurs. Bien sûr, la question des langues est dans l'air depuis assez longtemps. La question de la cohésion nationale aussi, mais je voudrais encore relever un autre élément: la richesse culturelle de notre pays et la particularité de notre pays à travers les différentes cultures et les différentes langues qui s'y côtoient et qui s'y complètent. Je crois que cette richesse-là ne peut pas être simplement bannie du jour au lendemain pour des questions de commodités, pour des questions aussi de globalisation. Et de ce côté-là, bien sûr, je voudrais encore une fois la souligner.

C'est assez drôle, cette question, parce que j'ai entrepris, il y a à peu près une année et demie, un projet pour lequel j'ai demandé au conseiller fédéral Alain Berset d'écrire un texte justement sur le plurilinguisme et le multilinguisme, un texte que j'ai ensuite fait traduire successivement sur le principe du téléphone arabe et dans les vingt-cinq langues les plus parlées du pays. Donc, la première personne avait le texte du conseiller fédéral Alain Berset; la deuxième l'a traduit en allemand; la troisième, depuis l'allemand, l'a traduit en italien, etc. Et c'est allé jusqu'au roumain, qui est la vingt-cinquième langue la plus parlée du pays. Si je vous dis ça, c'est d'une part pour vous citer simplement le début du texte du conseiller fédéral Alain Berset: «La Suisse, pays plurilingue au carrefour de trois grands espaces culturels européens est un Etat singulier. Le multilinguisme et la diversité culturelle sont les caractéristiques de la Suisse; ce sont peut-être même

les caractéristiques qui la distinguent de ses pays voisins. Il n'en a pas toujours été ainsi; la situation actuelle est l'aboutissement de siècles d'engagements et de combats constants». C'est le début du texte et ce texte a donc été traduit et sera diffusé prochainement en Suisse avec ses vingt-cinq traductions. Ce qui est étonnant, c'est que la première phrase «La Suisse, pays plurilingue au carrefour de trois grands espaces culturels européens, est un Etat singulier» est traduite par le premier traducteur en allemand, un Fribourgeois, élève des classes bilingues de St-Michel, de la manière suivante: «Die Schweiz ist ein Mehrsprache des Land im Zentrum Europa.»

Vous voyez déjà la perte qu'on a simplement sur une première traduction; on a déjà perdu «au carrefour de trois grands espaces culturels européens». Ceci pour vous dire encore qu'il est vraiment nécessaire que l'on poursuive l'apprentissage de la langue partenaire, mais aussi que l'on dialogue. Autre coïncidence du calendrier, nous avons préparé cette semaine, sans savoir qu'une résolution serait posée sur un sujet similaire, un projet pour positionner le canton de Fribourg de manière encore plus centrale sur cette question en suggérant, avec ma collègue Susanne Aebischer – nous allons déposer cette intervention parlementaire – de créer ici un bureau du bilinguisme qui pourrait aider et servir encore plus de pont entre les régions de notre pays.

Schneuwly André (*ACG/MLB, SE*). Zuerst möchte ich den beiden Initianten ganz herzlich danken für die Lancierung der Resolution.

Mit der Änderung des Artikels 12 im Schulgesetz, die Schülerinnen und Schüler unsers Kantons bereits im ersten Schuljahr für die zweite Sprache in unserem Kanton zu sensibilisieren, haben wir einen ganz starken Akzent gesetzt.

Es geht nun darum, dass wir als «canton bilingue» voraus gehen und neue Ideen aufzeigen. Auch wir können aus unserem Rohstoff Zweisprachigkeit mehr herausholen. Gehen wir voraus und geben auch Möglichkeiten, dass diese Zweisprachigkeit über die Kantonsgrenze hinaus gelebt wird. Umso mehr müssen wir diese Resolution unterstützen.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Ich möchte nur noch einen kleinen Satz hinzufügen, indem die EDK darauf aufmerksam gemacht werden soll, dass die Lehrpersonen noch besser ausgebildet werden müssen.

Es ist wirklich die Lehrperson selber, die die Kinder für eine Fremdsprache begeistern kann. Wenn die Lehrperson hingegen selber der Sprache nicht mächtig ist, wird sie den Schülern keinen Geist und kein Feuer für die andere Sprache und auch kein Verständnis für die andere Kultur mitgeben können. Wenn im Kanton Nidwalden jetzt die Schüler auf der Oberstufe Austausch machen sollen, werden wir schauen, ob die auch genügend Familien finden, die solche Schülerinnen und Schüler aufnehmen. Es wäre ganz wichtig, dass Lehrpersonen, die nachher die Fremdsprache – Französisch oder Deutsch – unterrichten, Austausch machen müssen und nachher auch fähig sind, ihren Schülerinnen und Schülern die Fremdsprache zu vermitteln.

- > Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Dutzaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frosard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 87.*

—

Postulat 2014-GC-44 Andrea Burgener Woeffray/Benoît Rey (politique active et concertée du soutien aux proches aidants)¹

Prise en considération

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je remercie le Conseil d'Etat pour l'acceptation de notre postulat, mais je ne peux cacher une certaine déception quant au contenu de la réponse.

Il est vrai que Fribourg a été, il y a plus d'une vingtaine d'années, pionnier dans le domaine du soutien aux proches aidants en introduisant l'indemnité forfaitaire. Mais force est de constater que nous devons utiliser les termes «a été» et

que depuis ce temps, un certain retard a été pris au niveau de notre canton. Le travail des proches aidants est d'une importance fondamentale. Il représente plus de 12 milliards de francs de valeur de travail au niveau de la Suisse. En faisant un petit calcul, ça voudrait dire que dans le canton de Fribourg, cela représente 500 millions de francs. Au vu des discussions que nous avons eues hier sur les budgets, je crois que nous devons avoir de la reconnaissance pour l'importance de ce travail gratuit.

Il y a une augmentation des tâches des proches aidants. S'il est vrai que dans le courant du siècle passé, la solidarité familiale était la règle, avec l'introduction bienvenue des assurances sociales et des infrastructures, cette solidarité a été quelque peu moins mise à contribution. Et que se passe-t-il aujourd'hui? Il y a le développement de nouvelles politiques intégratives qui sont extrêmement bienvenues. Mais ces politiques intégratives ont des conséquences. Je ne parlerai que de la diminution des hospitalisations – nous en avons parlé avant-hier lors de la lecture du rapport de l'HFR – et cela signifie que les gens, s'ils sont moins longtemps à l'hôpital, sont plus souvent à la maison et ont besoin de soutien. Il y a les reports d'entrées en home pour personnes âgées, où les personnes arrivent toujours plus tard. Il y a l'intégration sociale des personnes en situation de handicap qui nécessite le développement du soutien à domicile. Il y a l'intégration scolaire des enfants dans les classes qui met beaucoup plus à contribution les parents pour les accompagner, pour les conduire chez le médecin, alors que dans les institutions spécialisées, l'institution s'occupait de ceci. Cela signifie que le rôle des proches aidants est de plus en plus sollicité. Mais au-delà de cet aspect qualitatif et économique, il y a un aspect humain. Une étude faite dans le canton de Vaud par le professeur Antonio Da Cunha a démontré les risques d'isolement, de surmenage, de découragement, de dépression de ces personnes engagées 24h/24. Il est donc important de prendre la peine de placer la focale sur la personne qui est le soutien dans l'ombre d'une personne handicapée, d'une personne âgée ou d'une personne malade.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé la mise en œuvre d'une politique active concertée pour mutualiser les forces existantes et concrétiser les perspectives d'une politique cantonale. C'est là la raison de ma déception. Le Conseil d'Etat nous renvoie à Senior+ qui, il est vrai, apporte de nouveaux soutiens bienvenus, mais ciblés sur les seules personnes âgées. Quant à la future loi sur la personne en situation de handicap, nous n'en connaissons pas encore l'entrée en vigueur.

Il y a de nombreuses initiatives qui se développent pour soutenir ces proches aidants. Il y a d'excellentes idées qui se développent dans d'autres cantons et qui ne sont pas nécessairement génératrices de nouvelles charges importantes, mais qui nécessitent une coordination. Je ne citerai à ce sujet que le projet de plate-forme de proches aidants qui se développe actuellement dans le canton de Vaud et qui, par tout un système de soutien – sms, interactivité avec les proches, lutte contre l'isolement – leur donne des possibilités de rencontre, de soutien et leur signifie que nous sommes là, à leurs côtés.

¹ Déposé et développé le 19 février 2014, BGC mars 2014 pp. 715ss; réponse du Conseil d'Etat le 30 juin 2014, BGC septembre 2014 pp. 1980ss.

Je sais bien que la Direction de la santé et des affaires sociales est extrêmement chargée par les nombreuses questions liées à la santé, à la politique hospitalière, mais je souhaite qu'elle trouve le temps de réunir les acteurs de ce soutien pour améliorer le développement de synergies.

C'est avec ces considérations que je peux accepter la proposition du Conseil d'Etat et que je vous demande de soutenir massivement, comme nous venons d'ailleurs déjà de le faire, ce postulat, afin de donner un signal fort à ces milliers de personnes de l'ombre qui nous donnent un magnifique exemple de responsabilité sociale et de qualité de relations humaines.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a analysé ce postulat avec attention. La mise en œuvre de ce projet est ambitieuse et les mesures sont importantes. Pour nous, toute personne qui s'occupe d'un proche mérite respect et soutien. Le maintien des personnes en difficultés, que ce soit pour des raisons d'âge ou de problèmes physiques, dans leur environnement social et dans leur cadre familial le plus longtemps possible doit être activement soutenu.

Le groupe s'interroge malgré tout sur la façon dont est traité ce postulat et surtout sur la réponse, car on constate que tout est inséré dans l'immensité du futur catalogue Senior+. En effet, nous craignons que Senior+ – on le voit dans d'autres réponses – soit un fourre-tout. Nous craignons également que Senior+ soit une bible administrative plutôt qu'une réponse concrète aux problèmes que nous souhaitons résoudre pour ces personnes qui sont en difficultés et qui méritent et qui doivent avoir une aide de leurs proches.

Nous attendrons les messages pour apprécier de manière plus précise les éléments qui seront dans ce projet.

Ce que je voudrais encore ajouter, c'est que nous avons parlé, il y a une année ou plus, de la défiscalisation des montants que reçoivent ces personnes qui aident les proches. Il avait été dit par le commissaire de l'époque, M. Godel, que dès que la suite favorable serait donnée par les Chambres fédérales, notre Gouvernement interviendrait pour rendre déductibles les vingt-cinq francs par jour que reçoivent les proches aidants. Nous allons être attentifs à que ceci, si ça se passe bien aux Chambres fédérales, soit mis en œuvre.

C'est avec unanimité que notre groupe soutient ce postulat.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique s'est penché sur le sujet qui nous occupe. Les proches aidants sont un pilier du maintien à domicile et le renforcement du maintien à domicile est fondamental dans la future politique des seniors du canton de Fribourg. Or, le projet Senior+ présente des mesures sans aborder une réflexion profonde sur les besoins des proches aidants. Si certaines mesures évoquées dans ce rapport nous ont laissés perplexes, nous saluons la mise en place d'une prestation d'accueil de nuit et soutenons l'attribution de mandats à des organismes tels que Pro Senectute et l'association Alzheimer par exemple. Par l'instauration d'indemnités forfaitaires, nous avons été un canton précurseur. Aujourd'hui, plusieurs cantons sont

en réflexion et dessinent une politique du proche aidant, comme le fait par exemple le canton du Jura, en prenant en compte tous les impacts de cette tâche sur sa santé, sa vie familiale, sociale et professionnelle. Si ces cantons regrettent de naviguer à vue, le canton de Fribourg a, lui, des références bien précises sur les bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire par le biais des demandes d'octroi. Dans votre réponse, les seuls éléments de référence sont les coûts engendrés par les indemnités forfaitaires et le nombre de bénéficiaires. Ces éléments ne reflètent qu'une part de la situation et ne nous permettent pas de déterminer les besoins du proche aidant et, par là, des mesures qu'il faudrait soutenir prioritairement. Quels aspects rendent la tâche difficile? Un besoin financier, un besoin de répit, une aide par des professionnels pour les tâches quotidiennes? Qui sont ces proches aidants? Quel âge ont-ils? Quel est leur niveau social? Quels liens les unissent au malade? Aujourd'hui, il nous semble difficile de savoir où mettre les forces sans connaître davantage le profil et les besoins des proches aidants.

Ainsi, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous demande si les mesures proposées sont basées sur une analyse des formulaires déposés dans les districts lors de la demande d'octroi d'une indemnité forfaitaire et si oui, pourriez-vous nous donner quelques éléments d'analyse supplémentaires?

Pour terminer, nous accepterons ce postulat, qui existera quoi qu'il en soit par le biais du message relatif au projet de loi en lien avec Senior+. Néanmoins, nous sommes déçus que le renvoi au message du concept Senior+ soit la réponse systématique à toutes les questions liées à la personne âgée.

Burgener Woeffray Andrea (*PS/SP, SC*). Auch ich danke dem Staatsrat für seine Antwort, aus der durchaus hervorgeht, dass der von Kollege Rey und mir vorgebrachte Handlungsbedarf erkannt ist. Die konkreten Vorschläge hingegen sind dürftig, wie die Unterstützung für betreuende Angehörige von Menschen – seien sie krank, behindert, alt oder am Ende ihres Lebens – über das bereits Existierende hinaus koordiniert werden könnte.

Ich will die Argumente von Benoît Rey nicht wiederholen, den Staatsrat aber einladen, bei all den verschiedenen Konzepten zur Betreuung von unterstützungsbedürftigen Menschen die Angehörigen weiterhin nicht zu vergessen. Wie dies im Rahmen von Senior+, wenn dieses dann auch umgesetzt wird, geschehen könnte, konnten wir aus der Antwort des Staatsrates lesen. Nichts Konkretes ist in der Antwort für den Fall eines kranken Menschen oder eines Menschen mit einer Behinderung zu lesen. So fällt es nicht leicht, die Antwort des Staatsrates vorbehaltlos anzunehmen. Es scheint fast so, als wären im Text des Postulates bereits mehr Antworten drinnen als in der Antwort des Staatsrates. Kollege Rey und ich hatten auf den persönlichen, sozialen und wirtschaftlichen Nutzen der betreuenden Angehörigen hingewiesen aber auch darauf, dass deren Kräfte auch erschöpft sein können und deshalb Unterstützung nötig wird.

Wir haben uns im Text zum Postulat vorerst einmal eine kostenneutrale Auslegeordnung bestehender Angebote und

des Handlungsbedarfs auf verschiedenen Ebenen vorgestellt und dabei als positives Beispiel den Kanton Waadt vor Augen gehabt. Gerade mit Blick auf diesen Nachbarkanton wäre ein Bericht, für den man sich auch hätte Zeit nehmen können, nicht überflüssig gewesen. Auch mit oder besser gesagt, trotz der Antwort des Staatsrates wird es möglich sein, das Anliegen in die weiteren Bemühungen des Staatsrates zugunsten der Unterstützung für betreuende Angehörige einfließen zu lassen und alles daran zu setzen, dass die verschiedenen Akteure, Vereinigungen, Organisationen, kantonale und private Dienste ihre Kräfte bündeln und ihre Angebote koordinieren.

So wird die Sozialdemokratische Fraktion – unzufrieden zwar – das Postulat erheblich erklären und darauf zählen, dass der Staatsrat durchaus gewillt ist, im Sinne von uns Postulanten zu handeln.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je me permets de vous interpeller, M^{me} la Commissaire du Gouvernement. Il y a une vingtaine d'années, je faisais partie de la commission qui avait mis en place l'aide et soins à domicile avec l'indemnité forfaitaire. Cela fait une vingtaine d'années qu'à plus ou moins chaque session, on revient sur cette aide forfaitaire versée à ces personnes qui s'occupent de personnes dépendantes. Vingt-cinq francs par jour, M^{me} la Commissaire. Vous me l'avez répété plusieurs fois: «Oui, c'est vrai, vous avez raison, M. Duc, il faut revoir cette situation, etc.» J'ai été interpellé l'autre jour par une personne qui avait sa maman dans un home et qui m'a dit: «Ecoute, on a reçu la facture, etc.» Je ne conteste pas le travail qui se fait dans les homes; c'est un travail magnifique que font toutes les personnes qui s'occupent de ces gens-là – j'ai eu ma maman, je peux en parler –, c'est quelque chose d'extraordinaire. Mais cette personne me disait: «Vous savez, quand vous avez une personne qui, à midi, arrive à la table, mange un petit yogurt et ne le finit même pas, on lui calcule le montant d'un repas.» Et puis on lésine après pour ces vingt-cinq francs par jour. J'avais demandé à l'époque à M^{me} Ruth Lüthi, qui était commissaire, de porter ça à trente-cinq francs par jour. Dans la commission, on avait voté et bien sûr que cela avait été battu. Mais je me demande, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, si on va une fois débloquer ce problème. Vingt-cinq francs par jour. Vous achetez à peine un crayon de couleur. Alors je me pose quand même des questions. Allez dans un kebab ou sortez de la Ville de Fribourg et allez acheter un sandwich dans un restoroute, vous allez voir combien vous le payez. Vous allez penser que c'est un coup de gueule, mais ces gens qui s'occupent de toutes ces personnes dépendantes, ces handicapés, ces gens malades, ils attendent finalement quelque chose.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention les réponses apportées par le Conseil d'Etat au postulat Burgener/Rey. Il se réjouit d'apprendre que le développement de l'accueil en foyer de jour et de nuit va encore se renforcer. Ces structures ont pour but de soulager les proches aidants, tout en favorisant le maintien à domicile de nos aînés, principe défendu dans le rapport Senior+. Aujourd'hui, le canton a besoin de structures d'appoint pour renforcer le maintien à domicile, lequel appa-

raît plus que jamais comme une réponse pertinente au vieillissement de la population. Ces structures permettent aussi d'appivoiser l'entrée dans un home en s'y rendant une fois ou deux durant la semaine pour des activités qui renforcent les liens sociaux indispensables à l'équilibre de nos personnes âgées. De plus, elles ne permettent de rentrer dans un home que lorsque le moment ultime est arrivé. Il est indispensable, pour des raisons organisationnelles, mais aussi d'ordre économique, que ces structures soient proches des homes.

Je terminerai en disant que ces structures d'appoint changent les idées aux aînés qui souffrent souvent de solitude et soulagent grandement les proches aidants.

Avec ces constats, le groupe libéral-radical soutiendra unanimement ce postulat et vous invite à faire de même.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les députés qui soutiennent la cause des proches aidants, cause qui est extrêmement importante. J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte ce matin pour remercier, au nom du Conseil d'Etat, l'ensemble des proches aidants qui s'engagent auprès de leurs proches pour les soutenir. C'est vrai que dans ce canton, je ne sais pas ce que l'on ferait sans les proches aidants, et ce dans tous les différents domaines. Ils apportent une aide et un réconfort très important.

En ce qui concerne Senior+, ce n'est pas un fourre-tout, c'est un large projet que nous avons mené avec l'ensemble des partenaires concernés. C'est une plate-forme de plus de cent-vingt personnes qui a été constituée pour justement traiter les points des trois postulats qui sont sur votre table aujourd'hui. Ces éléments, nous les avons analysés avec les acteurs concernés, pour apporter une vraie réponse aux besoins des personnes âgées, pour avoir dans ce canton une politique de la personne âgée qui soit cohérente et qui permette surtout de ne pas seulement voir la personne âgée comme une personne forcément malade, mais comme une personne qui apporte beaucoup, qui est un plus pour notre société. La personne âgée peut avoir effectivement ensuite des besoins en termes de soins, mais elle a aussi des besoins en termes sociaux; et c'est cet élément-là que nous avons voulu intégrer dans Senior+.

Senior+ a été mis en consultation et vous avez tous pu vous prononcer sur ce projet. Dans le calendrier que nous avons, nous devrions être, dans le premier semestre 2015, devant le Grand Conseil pour pouvoir prendre des décisions dans le cadre de Senior+. En parallèle, nous travaillons sur un plan de mesures pour concrétiser clairement ce que Senior+ veut, pour pouvoir avoir une vue d'ensemble et mettre un peu plus de réalité sur Senior+.

Dans ce projet Senior+, la problématique des proches aidants est extrêmement importante, mais pas seulement dans le projet Senior+, il faut le dire. Il est important de rappeler que nous travaillons très clairement sur cette problématique dans d'autres projets, concernant les personnes en situation de handicap, les personnes en fin de vie et les personnes en situation de souffrance psychique. Et là, c'est important qu'on ait aussi une concertation sur ces thèmes-là. C'est pour ça

que nous proposons de répondre favorablement à ce postulat, parce que c'est ce que nous faisons.

J'ai déjà écrit une lettre en mars 2014 à l'ensemble des partenaires concernés par la problématique des proches aidants, pour leur dire que nous allions organiser une journée des proches aidants l'année prochaine pour réunir les acteurs et faire une coordination de cette offre-là. Ensuite, dans le cadre des différentes réponses que nous avons, parce qu'il y a des projets qui sont communs à l'ensemble des projets que j'ai cités, nous aurons des informations, un site informatique, une plate-forme et tous ces éléments seront repris. Il y aura donc une coordination sur l'ensemble des éléments. Je crois que c'est important de le rappeler. Ce sera aussi le cas sur d'autres thématiques. On voit bien qu'il y a dans ce canton un besoin de coordination dans plusieurs domaines et celui des proches aidants est important.

Vous m'avez demandé si on avait une étude. Je rappelle que les indemnités forfaitaires sont de la compétence des communes. La seule information que nous avons, ce sont les montants que les communes versent et je pense que là, les communes doivent aussi se poser la question de savoir quels sont les besoins de leur population. Cela me permet de répondre à M. le Député Louis Duc. Cela fait maintenant au moins trois ans que chaque fois que le Conseil d'Etat rencontre les préfets, je leur demande d'analyser la situation. Je ne peux proposer une augmentation de l'indemnité forfaitaire qu'avec l'accord des communes. Donc, les préfets sont en train d'analyser cela et il semble que ce n'est pas si simple dans la discussion avec les communes. J'attends donc une réponse des préfets sur cette question-là. S'il y a un accord des communes, je serai la première à soutenir une augmentation de cette indemnité forfaitaire et je suis persuadée que le Conseil d'Etat aussi. Je l'ai toujours dit, c'est un geste, une reconnaissance et évidemment pas un salaire. Il y a des étapes qui ont été franchies, notamment avec la défiscalisation, mais concernant la question de l'augmentation, j'ai lancé le débat et j'attends maintenant la décision des préfets et des communes. Certains districts sont, semble-t-il, partagés sur la réponse à donner à cette question.

Vous avez dit que Fribourg a été pionnier et qu'il ne l'est plus. Moi, je dis que Fribourg est toujours pionnier et il me paraît important de le dire. C'est le seul canton en Suisse qui a des indemnités forfaitaires. Les autres cantons viennent voir ce que nous faisons pour éventuellement reprendre cette réflexion-là dans leur canton. Au niveau fédéral, on a aussi des parlementaires fédéraux qui nous ont contactés. Nous restons pionniers sur ce thème-là et nous sommes aussi pionniers, avec Senior+, avec cette vision globale, sociale et médicale, de politique globale de la personne âgée. Fribourg est cité en exemple par la Société de gérontologie suisse en donnant Fribourg comme modèle de ce qui se fait actuellement comme innovant dans la politique de la personne âgée.

C'est avec ces remarques que je vous demande d'accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 91 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 91.

Postulat 2014-GC-42 Ursula Krattinger-Jutzet/Marie-Christine Baechler (coordination médico-sociale dans la prise en charge des personnes âgées)¹

Prise en considération

Baechler Marie-Christine (PS/SP, GR). Nous avons lu avec attention la réponse du Conseil d'Etat à notre postulat. Nous constatons que les premiers résultats de l'unité d'accueil temporaire se révèlent positifs, puisqu'ils ont permis à un tiers des personnes de retourner à leur domicile et que le taux d'occupation reflété par une liste d'attente montre bien un réel besoin.

¹ Déposé et développé le 18 février 2014, BGC mars 2014 p. 714; réponse du Conseil d'Etat le 30 juin 2014, BGC septembre 2014 pp. 1977ss.

Nous avons pu constater, lors de sa consultation, que le projet Senior+ va dans le sens d'une coordination médico-sociale de l'accompagnement et de la prise en soins des personnes âgées par district. Cette coordination permettra d'accompagner les bonnes personnes au bon endroit.

Nous tenons à relever l'importance du choix de l'instrument d'évaluation des besoins en santé et en accompagnement qui sera commun à tous les acteurs du réseau. Nous souhaitons qu'il reflète de manière objective non seulement les problèmes physiques, mais aussi ceux liés à la santé mentale. Actuellement, les patients souffrant de problèmes psychiques sont fort mal cotés dans les EMS et nous craignons une discrimination de ces patients, directement en lien avec l'évaluation RAI (Resident Assessment Instrument – instrument d'évaluation des résidents). Nous avons hâte de découvrir également les critères d'entrée dans les appartements protégés prévus dans le projet Senior+, car il est urgent de profiler des lieux de vie pour des personnes souffrant de problématiques sociales ou de troubles psychiques. Tous les patients, quelle que soit leur pathologie, doivent pouvoir bénéficier des soins et de l'accompagnement requis, sans aucune discrimination. Nous demandons également au Conseil d'Etat d'ouvrir rapidement des unités spécialisées en psychogériatrie afin que les patients plus lourdement atteints aient eux aussi le droit de vivre dans des lieux de vie adaptés, accompagnés par des équipes spécialisées, correctement dotées. Nous relevons également que les patients psy sont exclus des unités d'accueil temporaire et d'orientation (UATO).

Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse et nous acceptons la proposition qui nous est faite de considérer comme rapport à notre postulat le message qui fera office de projet de loi en lien avec Senior+, lequel retiendra toute notre attention.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis président du Réseau santé du Lac, fortement touché aussi par toutes ces problématiques.

Le groupe libéral-radical partage l'avis du Conseil d'Etat que les thématiques des deux postulats qu'on traite maintenant sont importantes et sont reprises aussi dans le projet Senior+. C'est aussi pour cela que je vais prendre uniquement cette fois la parole et pas pour le deuxième postulat, du fait qu'on va soutenir les deux.

Le projet Senior+, actuellement en consultation, va, comme l'a dit M^{me} la Conseillère d'Etat, encore nous amener un débat nourri ces prochains mois. Le groupe libéral-radical va donc amener ses réflexions dans ces discussions-là.

Erlauben Sie mir noch einige persönliche Bemerkungen dazu. Ich denke, die ganze Problematik der Betreuung von älteren oder behinderten Personen ist mehrheitlich eine regionale Angelegenheit. Ich denke, es ist wichtig, dass wir diese Betroffenen regional, in der Nähe ihrer Familien betreuen und dass Entscheide auch regional getroffen werden können.

In diesem Zusammenhang bin ich sehr gespannt auf eine ehrliche, angeregte Diskussion über die Aufgabenteilung und

die Ansiedlung, auf welcher Ebene diese Thematiken besprochen werden, im Rahmen der Diskussion zu Senior+.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir beide Postulate, die zur Abstimmung gelangen, an.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). En lisant ces trois postulats, il faut constater que ceux-ci ont été déposés les 18 et 19 février 2014 et que nous avons eu, sur le plan communal et sur le plan cantonal, à nous prononcer en consultation sur Senior+ pratiquement un mois après. Dans un premier temps, je me suis posé la question suivante, à chaud: pourquoi traiter ce sujet maintenant, alors qu'on va débattre de Senior+ d'ici quelque temps? Je pense que ce sera de nouveau un débat qui reviendra sur les sujets qui sont signalés dans ces trois postulats. Toujours est-il que malgré ce préambule, le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié – naturellement comme d'habitude – avec beaucoup d'attention ces objets. Je leur ai tellement bien expliqué les choses qu'ils ont voté à l'unanimité pour cet objet.

Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutient le postulat de M^{mes} Baechler et Krattinger-Jutzet qui demande un rapport sur la prise en charge et la coordination médico-sociale dans le canton. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse avec le projet Senior+, car il y a un besoin urgent de créer un réseau par district pour coordonner tous les fournisseurs de prestations mandatés. Nous demandons que ces réseaux soient mis en place dans les meilleurs délais, car c'est une urgente nécessité. Nous demandons aussi qu'il y ait un partage sur les différentes expériences de coordination dans les districts, au niveau du canton et, pourquoi pas, intercantonal, car c'est en travaillant ensemble et en partageant ses succès et ses échecs que l'on fait avancer la cause.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Ich beziehe mich auf beide Postulate, da die beiden Postulate ein ähnliches Thema ansprechen. Sie zeigen auf, wie wichtig es ist, dass Senior+ so rasch wie möglich umgesetzt wird. Die Probleme sind schon lange erkannt und Mann, Frau ist sich einig, dass Handlungsbedarf besteht.

Der Weg der Umsetzung ist lange und wird sicher noch eine bestimmte Zeit in Anspruch nehmen. Ende des Halbjahres 2015, wie wir gehört haben, sollen die Gesetzesentwürfe im Grossen Rat behandelt werden, danach müssen noch die Ausführungsreglemente verabschiedet werden. Ich denke, ein Teil der Arbeiten könnte bereits in den Gemeindeverbänden ausgeführt werden.

Ich habe zwei Fragen an Frau Demierre: Wann werden die Gesetze umgesetzt, wann denkt man, dass es soweit ist? Und sind die Finanzierungen sichergestellt?

Das Mitte-Links-Bündnis wird beide Postulate unterstützen.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Meine Interessenverbindungen sind: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang.

Die demografische Entwicklung im Kanton Freiburg verlangt neue Betreuungsstrukturen in der Betagtenpflege. Auch können durch das neue Einstufungsmodell RAI in den Pflegeheimen keine sogenannte «leichten Fälle» mehr aufgenommen werden, weil sonst die Personaldotation und die finanzielle Beteiligung der Krankenkassen stark sinken. Oft treten aber Betagte nach einem Spitalaufenthalt oder aufgrund eines kurzzeitig schlechten physischen und psychischen Gesundheitszustands in ein Pflegeheim ein, weil sie nicht in der Lage sind, alleine in ihrem Zuhause zu leben. Es gibt wohl die Zwischenstruktur in der Providence. Diese bietet aber nicht genügend Plätze an und ist leider für die deutschsprachige Bevölkerung nicht sehr geeignet.

Viele Betagte können mit Unterstützung der Spitex auch zu Hause leben. Die Spitex garantiert die medizinische Betreuung und Haushaltführung. Aber leider haben die Spitex-Mitarbeiterinnen und -Mitarbeiter, auch wieder aus Kostengründen, zu wenig Zeit, sich auch der sozialen Probleme der Betagten anzunehmen. Immer mehr ältere Menschen leiden unter Depressionen, Vereinsamung, Verwahrlosung oder Suchtproblemen. Diese sozialen Probleme müssen unbedingt in Zusammenhang mit den medizinischen Problemen angegangen werden.

Ich danke Frau Staatsrätin Anne-Claude Demierre für die Antwort, wiederhole nicht, dass es etwas mager ist und wir gespannt sind auf das Programm Senior+. Ich bin sehr gespannt, welche Lösungsvorschläge das Programm Senior+ vorsieht und vor allem, was dann umgesetzt werden kann.

Ich bitte Sie, dieses Postulat anzunehmen.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les députés qui soutiennent ce postulat.

En ce qui concerne l'outil d'évaluation, c'est évidemment un outil qu'on construit avec les partenaires concernés et on ne prendra pas en compte seulement les besoins en soins, mais aussi l'aspect de maladie psychique. D'ailleurs, nous sommes déjà en train de réexaminer les RAI; durant l'année 2014, on a travaillé en parallèle avec la grille fribourgeoise et avec les RAI et on est train de faire un comparatif. On a tout de suite remarqué que des cas de démence qui ne demandent que relativement peu de soins proprement dits, mais beaucoup d'accompagnement, étaient classés en RAI 4 ou 5 sur une échelle de 12, alors que sur l'échelle fribourgeoise, c'étaient des cas D. Donc, on a fait un réajustement de ces questions-là pour le 1^{er} janvier 2015 pour davantage valoriser les soins pour les personnes qui souffrent de démence. C'était important, parce que cela créait vraiment un problème dans les différentes institutions.

En ce qui concerne les unités psychogériatriques, on va les mettre en place dès le 1^{er} janvier 2015 dans les EMS actuels avec une légère dotation supplémentaire pour les unités de psychogériatrie.

Pour la coordination, Senior+ prévoit justement que celle-ci soit une affaire des districts. Nous sommes convaincus que c'est une affaire de proximité et que c'est dans les districts

qu'on peut faire cette coordination-là, entre l'aide et les soins à domicile, les EMS, les structures qui existent, peut-être les repas de jour et avec tout ce qui s'est mis en place. D'ailleurs, il y a des districts qui font déjà ça extrêmement bien et qui peuvent servir de modèle à d'autres districts.

Je prends volontiers rendez-vous avec le député Zadory pour lui expliquer Senior+. S'il comprend bien ce projet, j'aurais peut-être un large soutien de l'Union démocratique du centre.

En ce qui concerne la question des délais d'entrée en vigueur, la loi Senior+ – qui donne les compétences à l'Etat de soutenir des projets –, si tout se passe bien en commission parlementaire et au Grand Conseil évidemment, entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Et puis, pour la loi sur la coordination des prestations médicales, ce sera le 1^{er} janvier 2018; là, il y a besoin de temps pour les districts pour mettre en place les réseaux. On ne peut pas simplement demander aux districts de s'organiser différemment en peu de temps. Donc, c'est le calendrier en l'état qu'on a prévu. Mais bien sûr, il y a encore toutes les discussions qui suivront.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter le postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 72 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 72.*

Postulat 2014-GC-43 Gabrielle Bourguet (création d'un bureau d'information et de coordination pour le placement d'urgence des personnes âgées)¹

Prise en considération

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, même si, comme cela a déjà été relevé pour les postulats précédents, elle apparaît quelque peu lapidaire, pour ne pas dire plus. Si le Conseil d'Etat fait état d'une certaine ouverture par rapport au problème du placement d'urgence des personnes âgées, il ne va clairement pas au bout de ma demande. Je m'explique au moyen d'un cas concret: vos parents, nonante ans tous les deux, vivent à domicile. Votre maman souffre de la maladie d'Alzheimer, votre papa s'occupe d'elle avec l'aide des soins à domicile, à l'entière satisfaction de tous. Un beau jour, son médecin lui annonce qu'il doit être hospitalisé dans un délai relativement court. Commence alors pour vous le parcours du combattant pour trouver une solution de prise en charge pour votre maman, qui ne peut rester seule plus d'une demi-heure. Pour corser un petit peu l'affaire, vous travaillez à 100% et vous n'habitez pas dans le canton de Fribourg. C'est un cas que je n'ai pas vécu personnellement, mais que j'ai vu. Aujourd'hui, vous recevez une liste des institutions et associations. Vous les appelez une à une, souvent sans succès, pour trouver une place de court séjour pour votre maman. Si vous ne trouvez vraiment pas de solution, vous allez peut-être faire appel à une association ou à une société privée, si vous avez la chance d'en connaître une et que vous avez les moyens de l'engager. Au pire, vous allez devoir faire hospitaliser votre maman avec votre papa. Je vous laisse imaginer le coût de l'opération.

Les outils proposés par le Conseil d'Etat et cités dans sa réponse sont avant tout des outils d'information. Ils répondent en cela à la première partie de mon postulat. Ce qu'il manque, si l'on compare ces outils au Brio vaudois (Bureau régional d'information et d'orientation), c'est toute l'assistance aux familles dans la recherche d'une solution. Si je reprends le cas que je viens de citer, cela vous est certes très utile de connaître les prestations disponibles, de savoir que les fournisseurs de prestations travaillent en réseau, mais ce dont vous avez le plus besoin ce jour-là, c'est d'une personne qui connaît exactement les besoins d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et qui vous dise: «Je suis là pour vous aider à trouver une solution.» C'est en cela que ne répond pas le Conseil d'Etat avec le projet qu'il décrit dans sa réponse. On ne sent pas directement la volonté de créer un véritable équivalent du Brio vaudois. J'aimerais entendre M^{me} la Commissaire du Gouvernement à ce sujet.

Je vous prie tout de même d'accepter le postulat qui vous est soumis, car il va dans le sens d'une meilleure coordination. Mais je demande à M^{me} la Commissaire du Gouvernement de nous apporter dans le projet Senior+ une solution qui aille

plus loin que celle préconisée dans la réponse du Conseil d'Etat.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va soutenir le postulat quasi à l'unanimité. Les arguments ont déjà été donnés précédemment, je ne voudrais donc pas prolonger mon intervention pour en rajouter. J'aimerais soutenir notre collègue Gabrielle Bourguet dans le sens que la réponse qui nous est donnée – ça serait traité dans le projet Senior+ – ne va justement pas assez loin. J'aimerais souligner que, par exemple, nos collègues de la Broye fribourgeoise et vaudoise offrent déjà un service comme ceci. Est-ce que vous ne voudriez pas voir ce qui est déjà offert dans la Broye? Et pourquoi ne pourrait-on pas prendre exemple de la coordination qui est faite dans mon organisation kibelac – accueil familial et extra-familial – et où on répond au besoin des parents pour placer des enfants dans toutes les institutions (crèches, accueil extrascolaire et accueil familial)? Donc, je pense qu'on a des institutions dans le canton qui font un travail – pas pour le même secteur de personnes –, mais on pourrait les prendre en exemple en ce qui concerne les personnes âgées.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Pour ce postulat, j'ai été un peu moins performant que pour le précédent, mais j'ai quand même eu une bonne majorité. Ceci pour vous dire que le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir ce postulat. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on va rediscuter en profondeur de Senior+. Ceci étant, j'aimerais quand même souligner ce qu'a dit M^{me} Bourguet ou M^{me} Baechler, concernant le Brio. J'ai eu l'occasion, dans ma fonction de patron d'orthopédie, d'utiliser le Brio vaudois. Nous étions très contents de l'avoir; ça nous enlevait une grosse épine du pied pour pouvoir placer les gens. Malheureusement, le samedi et le dimanche, on n'avait personne. Donc, jusqu'à vendredi 17 heures, on devait se dépêcher de régler le problème avec le Brio, parce que sinon, la porte était fermée et on n'avait plus accès au Brio. Mais toujours est-il que le système est bon. On a réfléchi dans la Broye fribourgeoise à cette façon de procéder, mais pour le moment, on a estimé que c'est un système qui est relativement onéreux. Il faut donc qu'on trouve, nous, une solution qui soit fribourgeoise et moins coûteuse que le Brio. Mais je ne remets pas en question le Brio; c'est quelque chose qui est bien, mais trop onéreux.

Thomet René (*PS/SP, SC*). Je déclare mes intérêts: je suis directeur d'un EMS qui offre notamment des possibilités de court séjour et je suis aussi président de l'association faîtière des institutions pour personnes âgées de ce canton.

Le postulat de notre collègue Gabrielle Bourguet pose un problème bien réel. La situation qu'elle a décrite est une situation courante et pour avoir eu, moi aussi, l'occasion de me trouver de l'autre côté de la barrière de mon domaine professionnel, j'ai pu aussi mesurer concrètement la difficulté, pour ne pas dire l'angoisse, que peut représenter la recherche d'une solution urgente pour un parent empêché subitement de pouvoir rester à domicile ou de pouvoir y retourner.

Professionnellement, je peux aussi mesurer le problème économique de cette situation parfois dramatique. Le manque

¹ Déposé et développé le 19 février 2014, BGC mars 2014 p. 714; réponse du Conseil d'Etat le 30 juin 2014, BGC septembre 2014 pp. 1982ss.

de coordination et de solutions provoque notamment, et M^{me} Bourguet l'a dit, des journées d'hospitalisation inappropriées et coûteuses, engorge les services d'urgence et met les personnes âgées et les familles dans des situations critiques.

Senior+ donne la possibilité d'améliorer cette situation. Il prévoit la coordination et prévoit aussi que des missions par région soient définies pour permettre aux régions de mesurer les besoins et de désigner les missions qui seront accordées, notamment dans le domaine des courts séjours, pour répondre audits besoins.

On ne peut donc que souhaiter que ce projet attendu depuis longtemps obtienne non seulement le soutien de ce Parlement, mais aussi les moyens de mettre en œuvre, comme l'a dit M^{me} la Commissaire du Gouvernement, les mesures qui sont d'ores et déjà prévues dans ce concept global. Celles-ci sont intéressantes et nécessaires. Si l'on n'investit pas des deniers pour organiser les prestations, pour attribuer des missions, notamment des possibilités d'accueil pour de courts séjours, on va payer beaucoup plus cher les conséquences du manque que nous connaissons aujourd'hui. Le report des charges dans le domaine de la santé sur un autre domaine augmente les coûts, car les personnes âgées qui nécessitent une solution d'urgence ne peuvent pas être mises en attente. Dans le domaine de la personne âgée, Senior+ est un concept global nécessaire; le groupe socialiste admet donc la proposition du Conseil d'Etat et ne peut que vous inciter à regarder, dans ce concept, l'intérêt des personnes concernées avant la perpétuelle guéguerre entre canton et communes ou régions.

Posons-nous également la question suivante: que se passera-t-il si nous ne faisons rien? Apporterons-nous une réponse, une attention et un espoir pour les personnes âgées fragilisées? Certes, dans les projets politiques avancés dans les perspectives des échéances électorales des prochaines années, l'attractivité fiscale et le développement économique seront pour certains des thèmes porteurs. L'attention et des solutions pour les personnes âgées le seront peut-être moins. Pourtant, c'est dans la manière de prendre soin de nos aînés, qui ont contribué à construire la prospérité que nous connaissons aujourd'hui, que nous mesurerons la qualité humaine de notre société.

Avec ces considérations, le groupe socialiste vous propose d'accepter ce postulat.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). J'interviens ici, car pour moi, dans ce postulat, il manque un volet qui n'est pas traité dans la réponse et c'est le volet des structures intermédiaires. Pour ce Brio, il serait quand même nécessaire d'avoir les moyens de faire quelque chose et les moyens de travailler de manière correcte, les moyens qui rendent service.

Je suis un peu déçu de ne pas avoir eu la réponse au postulat de nos collègues Thomet et Krattinger-Jutzet qui avait été développé et accepté il y a deux ans et pour lequel nous avions refusé au Conseil d'Etat un délai de prolongation, avec le soutien de l'Union démocratique du centre. Nous avions demandé au Conseil d'Etat de répondre dans le délai d'une année et nous n'avons apparemment toujours pas reçu de

réponse, si je n'ai rien manqué. Donc, pour moi, c'est un élément qui manque quand même là-dedans et qu'il aurait été intéressant de connaître.

Je vais soutenir ce postulat à titre personnel, bien sûr.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les députés qui acceptent d'entrer en matière sur ce postulat. Effectivement, la coordination est l'élément central de Senior+ et de la prise en charge des personnes âgées qui ont besoin de soins médicaux. Justement, c'est ce que nous mettons en place, puisque nous proposons qu'il y ait une coordination par district, avec l'engagement d'une personne, d'une infirmière, coordinatrice de l'ensemble de la prise en charge. Donc, cette personne répondra parfaitement à la famille qui se trouve dans la situation que M^{me} la Députée Bourguet a évoquée, parce que justement, c'est ce qui manque aujourd'hui dans notre canton. Pour ma part, je suis vraiment enchantée d'avoir entendu presque tous les députés qui se sont exprimés saluer cette coordination. C'est le point de tension qu'on a dans la consultation, notamment avec l'Association des communes, d'obliger les districts ou les régions à s'organiser en réseau. Et là, on nous dit qu'il faut mettre du potestatif et qu'il y a vraiment un besoin que que les régions s'organisent, pour qu'on puisse répondre aux besoins des personnes âgées, qu'on puisse répondre aux familles et ne pas les laisser devoir se démener dans un milieu qu'elles ne connaissent pas du tout, avec peu d'informations. Il y a un besoin de cet espace d'informations et là, je pense que c'est important qu'on puisse trouver dans chaque région ces lieux de coordination, avec une obligation de se mettre en réseau. On pourra encore discuter de la manière de se mettre en réseau, mais c'est important qu'on puisse le faire. Evidemment, après, il y a aussi des conséquences financières et là, il faudra qu'on trouve les solutions entre l'Etat et les communes pour répondre à ce besoin. Mais ce qui est proposé aujourd'hui, en tout cas dans Senior+, répond à la demande du postulat tel quel. L'information est aussi importante et c'est bien qu'on puisse avoir des brochures. Il y a «Fribourg pour tous» qui est à disposition des personnes âgées pour les aider, les écouter, les accompagner et leur donner des renseignements. Donc, il n'y a pas qu'une seule réponse à la question, mais tel un puzzle, il y a une multitude de pièces qui répondent aux besoins en tant que tels.

En ce qui concerne les structures intermédiaires, on ne les a pas évoquées ici, mais Senior+ prévoit justement de pouvoir reconnaître les soins dans les structures intermédiaires, pour qu'elles soient gérées à proximité des EMS et là, ça permettra aussi une réponse aux besoins de structures intermédiaires dans le canton. On va répondre au postulat du député René Thomet. Le Service de la prévoyance est un petit service et on a des gros dossiers avec Senior+, avec la loi sur la personne en situation de handicap et je fais avec le personnel que j'ai à disposition. Là aussi, c'est extrêmement tendu, j'essaie de pouvoir manager le tout et ce n'est pas toujours aussi simple que ça. Les priorités sont clairement sur Senior+ et sur la personne en situation de handicap. La demande du postulat était qu'on donne des normes et on est en train, en parallèle, de regarder un peu ce qui se fait ailleurs. On va essayer, car je

crois que c'est inutile de réinventer la roue, de reprendre un peu ce qui se fait ailleurs. Dans les structures intermédiaires, on est vraiment dans un marché aussi du privé. Il y a des privés qui construisent; et est-ce que c'est vraiment à l'Etat de dire qu'il faut des chambres de tant de m²? Ce qui est important pour nous, c'est qu'il y ait des structures intermédiaires à disposition, que les loyers puissent rentrer dans les PC (prestations complémentaires), cela pour que ces structures soient accessibles à toute la population fribourgeoise. Maintenant, la question de la grandeur, pour nous, ce n'est pas quelque chose de vraiment essentiel. Par contre, on aimerait vraiment travailler sur des bonnes pratiques, c'est-à-dire qu'il y ait des détails dans ces structures intermédiaires. En effet, il faut peut-être mettre des fours à hauteur des personnes et pas en bas, parce que c'est difficile pour les personnes âgées de se baisser, des tiroirs qui se tirent, etc. Il y a une multitude de petites choses qui ont l'air de rien, mais qui font que ça rend la vie plus facile aux personnes qui occupent les structures intermédiaires. Donc, on y arrive, mais merci de votre compréhension.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix contre 10. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Frossard (GR, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 10.*

S'est abstenu:

Schuwey (GR, UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Projet de décret 2014-DAEC-29 relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2014 et suivantes¹

Rapporteur: **Jacques Vial** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce message est la septième demande de subvention pour les cycles d'orientation. Ce n'est pas un crédit pour la construction, mais un subventionnement du centre scolaire du Jura dont le maître d'ouvrage est la Ville de Fribourg.

Les investissements totaux sur le site dépassent 50 millions de francs. La part à subventionner par le canton est de 11 137 000 francs, dont 300 000 francs pour la fourniture d'autres CO. C'est le premier CO en Ville de Fribourg qui touchera des subventions depuis le début du processus commencé en 1997. Tous les districts auront, dorénavant, été concernés. Le montant subventionnable de cet objet correspond aux règles édictées par l'Etat. Ces constructions s'inscrivent dans le cadre du Plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg. Les élèves concernés sont de langue maternelle allemande.

Concernant la description du projet, le magnifique parc qui entoure l'école du Jura abrite déjà une école primaire de quartier. Par la construction de deux nouveaux bâtiments en béton, elle accueillera vingt-quatre salles de classe, douze salles spéciales, trois salles de sport et des locaux communs tels que l'aula, le réfectoire et la bibliothèque. Ainsi ces nouvelles constructions libéreront les dix-huit salles de classe à Jolimont, cinq salles de classes à l'avenue du Moléson et des locaux dans des pavillons provisoires qui seront probablement démontés. L'école sera dirigée par deux directeurs différents, un pour le primaire et l'autre pour le CO.

Au niveau technique, cette école sera construite selon le standard Minergie, soit avec une ventilation à double flux contrôlé. Le chauffage sera assuré par le chauffage à distance JURACAD de Groupe E de 4,5 MW, qui desservira aussi la

¹ Message pp. 1629ss.

piscine du Levant et une partie du quartier. Des panneaux solaires thermiques produiront l'eau chaude sanitaire.

Quelques remarques relevées en commission: le sixième message de subventionnement date de 2011 et touchait les CO de Planfayon, Romont, Chiètres et Bulle et la Veveyse. L'un des bâtiments du CO du Jura est déjà sorti de terre et les travaux vont bon train. Du point de vue de la commission, il aurait été souhaitable que ce message arrive au Grand Conseil avant le début du chantier.

Pour les aménagements extérieurs, l'Etat participe, non pas au coup par coup, mais par des forfaits pour des places de sport sèches telles que les pistes de 100 m, l'aire de récréation, etc.

En conclusion, la commission a obtenu toutes les réponses de détail voulues. L'entrée en matière n'a pas été combattue. A l'unanimité, cette commission vous propose d'en faire autant et d'accepter ce mandat dans sa version initiale.

Le Commissaire. Je tiens tout d'abord à remercier la commission pour l'examen de ce projet, ainsi que le rapporteur pour les explications complètes qu'il vient de nous fournir.

La question du besoin pour la construction de ce CO de langue allemande a été analysée tout d'abord par la Direction des écoles de la Ville de Fribourg, puis, naturellement, par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le Conseil d'Etat a accepté en 2010 le programme des locaux et, le 20 septembre 2011, le subventionnement de la troisième salle de sport. Ce programme des locaux fait l'objet d'un subventionnement qui correspond aux dispositions réglementaires applicables. L'autorisation préalable de commencer les travaux a fait l'objet d'une décision en bonne et due forme du Conseil d'Etat, vu l'urgence du projet. Je précise que le Conseil d'Etat n'a pas appliqué les nouveaux forfaits qui ont été introduits par les mesures structurelles au 1^{er} janvier 2014, car toutes les décisions relatives au subventionnement de ce projet sont antérieures à cette date. On l'a dit, ce projet de construction est connu du Conseil d'Etat. Il s'inscrit dans le cadre du Plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg. Les locaux, propriétés de la Ville, qui seront laissés vacants après la construction, seront utilisés pour les besoins du CO de Jolimont.

Je tiens à vous rappeler que ce projet a fait l'objet d'un concours d'architecture en 2008 déjà et que, dans un premier temps, le Conseil général avait accepté un crédit d'études de 4 200 000 francs. Puis, en août 2013, le Conseil communal de la Ville de Fribourg a sollicité auprès du Conseil général un montant de plus de 50 millions de francs destiné à la réalisation du projet.

Le message et ce projet de décret prévoient également un montant pour les interventions diverses. Ce montant permet au Conseil d'Etat de répondre rapidement aux attentes d'associations de communes pour des transformations de minime importance, comme par exemple l'aménagement d'une salle de classe dans un bâtiment existant.

Avec ces remarques, je vous invite à entrer en matière.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Ce projet de décret a été analysé sous l'angle financier par les membres de la Commission des finances et de gestion. Compte tenu du fait que ce projet de décret dépend d'une loi-cadre spécifiant les subventionnements de ce genre de constructions, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances et de gestion vous recommande de soutenir ce projet de décret.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du message 2014-DAEC-29 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2014 et suivantes.

Le nouveau crédit d'engagement de 11 137 000 francs proposé au Grand Conseil concerne la construction d'un complexe scolaire pour le CO de langue allemande de la Ville de Fribourg. Le nouveau bâtiment scolaire se situe dans le quartier du Jura, qui accueille déjà plusieurs bâtiments d'école primaire.

La construction présentée dans ce message permettra, d'une part, de faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves et, d'autre part, de répondre aux besoins de nouvelles méthodes pédagogiques.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à suivre les propos du Conseil d'Etat et d'adopter le présent projet de décret dans son ensemble.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le Conseil d'Etat nous soumet à ce jour un message dont le fond ne nous est pas étranger, étant donné que nous achevons bientôt la dix-septième année de programme concernant la planification des constructions et agrandissements des cycles d'orientation de notre canton.

Il est incontestable que la démographie fribourgeoise galopante a un prix et nous le constatons pleinement à la lecture de ce message. Le groupe Alliance centre gauche acceptera bien entendu, à l'unanimité, les futurs investissements qui nous sont proposés.

A titre personnel, je me pose cependant la question de savoir si la façon que nous avons de gérer les cycles d'orientation fribourgeois est toujours en adéquation avec la réalité du terrain. Si le canton a opté pour une certaine perméabilité, notamment au niveau du secondaire 2 – l'exemple du gymnase de Payerne est une solution réussie –, il n'en est pas de même au niveau des CO. A cet égard, je cautionne de moins en moins les concentrations d'élèves que nous sommes en train de faire, notamment au niveau du chef-lieu gruérien et également de la Ville de Romont. Les milliers d'élèves concernés méritent de la part des politiciens que nous sommes une réflexion en profondeur, compte tenu de la réalité.

J'ai sous les yeux le bulletin annuel 2013–2014 du cycle d'orientation de la Glâne, Romont. Eh bien, chers collègues, savez-vous que, durant la journée, un cinquième de la population de Romont est représenté par les élèves du CO

de la Glâne, qui dénombre environ 1000 élèves et quarante-trois classes? Le conseiller d'Etat-Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport va certainement m'avancer le nombre d'élèves en dessous duquel on n'envisage pas la création d'un nouveau CO. Les informations que j'ai pu obtenir m'indiquent que c'est à 600 élèves que ce quota serait fixé pour diverses raisons, notamment financières, et on peut le comprendre dans ces périodes de restrictions budgétaires. Mais avant d'en arriver dans des situations comme celle du CO glânois, n'y a-t-il pas lieu de réfléchir actuellement autrement? Exemple: les communes de Villorsonnens dans la Glâne et de Pont-en-Ogoz en Gruyère sont à dix minutes du CO de Farvagny qui, évidemment, est en Sarine – mais elle est bonne, l'école secondaire de Farvagny. Evidemment, ce CO a un effectif humainement plus acceptable. Je sais très bien que je marche ici sur le pré carré de certains préfets qui pourraient voir ces communes quitter le giron des payeurs; ce qui démontre que le système actuel pourrait être réfléchi autrement, avec plus de perméabilité. Hier, dans ce Plénum, dans le cadre du débat relatif à l'analyse des postulats de nos collègues Castella et Ducotterd, le conseiller d'Etat Godel a utilisé le terme d'usine à gaz. Eh bien, dans la situation qui nous préoccupe en ce moment, essayons d'éviter les usines à gosses.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Tout ayant été dit sur ce projet, je ne vais pas rallonger. Je vais simplement vous rapporter la prise de position du groupe libéral-radical, qui consiste en un soutien unanime à ce projet de décret.

Jendly Bruno (PDC/CVP, SE). Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei wird die Botschaft zum Dekretsentwurf über Beiträge an den Bau, den Umbau sowie die Erweiterung der Orientierungsschulen im Jahre 2014 und den folgenden Jahren unterstützen. Das Vorhaben wurde in der Fraktion einstimmig beschlossen.

Das Bedürfnis an Räumlichkeiten der deutschsprachigen Orientierungsschule der Stadt Freiburg ist unbestritten. Gegenwärtig zählt die DOSF 18 Klassenzimmer, wovon 13 im Gebäude an der Rue des Ecoles 11 sind sowie fünf im Gebäude der Freien Öffentlichen Schulen Freiburg, an der Avenue du Moléson 10. Im Weiteren mietet die Schule zwei Pavillons an der Avenue du Moléson 10 für das Textile Gestalten. Für den neuen Standort fiel die Wahl rasch auf die Schule im Juraquartier. Das Baukonzept des Neubaus entspricht der verdichteten Bauweise und berücksichtigt den bestehenden Baumbestand des Parks.

Mit dem vorliegenden Projekt wird den grösseren Schülerbeständen und den Bedürfnissen in Zusammenhang mit den neuen pädagogischen Methoden Rechnung getragen.

Aus all diesen Gründen ersuche ich Sie, dem Dekretsentwurf, wie er vorliegt, zuzustimmen.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste entre en matière et soutient unanimement ce projet de décret relatif au subventionnement de la construction, de la transforma-

tion ou de l'agrandissement d'écoles du CO pour les années 2014 et suivantes.

Il tient à relever l'importance de ces subventions qui allègent les coûts à charge des communes ou des associations de communes qui ont la responsabilité de mettre à disposition des locaux adéquats pour l'enseignement.

Nous avons pris connaissance des projets futurs en Gruyère, ainsi que l'agrandissement ou la transformation du CO de la Veveyse. La question a été posée de savoir si oui ou non, il serait judicieux que le canton, lorsqu'il octroie une subvention, devrait avoir plus d'exigences, par exemple concernant le choix du chauffage, de l'énergie ou des matériaux de construction. Ce message est terminé comme suit: «Cette construction prévue permettra de faire face à l'augmentation des effectifs, d'une part, et, d'autre part, de répondre aux besoins des nouvelles méthodes pédagogiques.» Je saisis l'occasion de cet octroi de subventions pour savoir si le canton envisage à futur d'intervenir afin que les exigences des nouvelles méthodes pédagogiques puissent être à disposition de chaque CO de notre canton, car il y a de grandes différences entre les écoles. J'ai, en effet, été interpellée par le fait que le CO de Jolimont, dans lequel se rendent les élèves des communes de Sarine Nord et du Haut Lac français n'est malheureusement pas mentionné dans les demandes de subventions prévues dans ce décret pour les années futures. En effet, pour celles et ceux qui ont eu l'occasion de visiter ce CO, il a grand besoin d'une rénovation.

Je termine en ajoutant que le fait que le Conseil d'Etat a réduit ces subventions pour le futur va encore pénaliser les communes qui ont besoin de construire des infrastructures.

Le Rapporteur. Je constate que l'ensemble des groupes se prononce favorablement à l'entrée en matière et à ce subventionnement.

Concernant les deux remarques émises, je constate qu'elles concernent, bien entendu, notre commissaire, mais surtout le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je suis persuadé que notre commissaire transmettra à M. Siggen les remarques qui ont été faites, en particulier concernant la répartition régionale ou de districts pour les élèves d'un CO et concernant les méthodes pédagogiques qui pourraient s'avérer différentes d'un CO à l'autre.

Je transmets donc le message au commissaire.

Le Commissaire. Je remercie les représentants des différents groupes qui ont confirmé l'entrée en matière sur ce projet.

Par rapport aux deux remarques qui ont été émises, je relève, pour M. Claude Chassot, que des réflexions sont en cours dans plusieurs districts sur l'aménagement futur des locaux. C'est le cas en Gruyère avec la réalisation prochaine du CO de Riaz. Des réflexions sont en cours à Romont, en Veveyse en particulier. La réorganisation – je dirais – des régions, respectivement des bassins amenant les élèves dans ces différents cycles d'orientation incombe naturellement aux associations de communes en premier lieu, qui peuvent collabo-

rer naturellement avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

S'agissant de la remarque de M^{me} la Députée Berset, naturellement, tout projet fait l'objet d'une validation au niveau cantonal, via le Service des bâtiments sur l'aspect constructif et via la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport elle-même. Les exigences pédagogiques pour l'avenir doivent naturellement être examinées et coordonnées au niveau de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je pars de l'idée que ce sera le cas.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. L'article premier détaille en fait les deux positions relatives à ce décret, soit le montant à disposition du CO de langue allemande de pratiquement 10 800 000 francs et les 300 000 francs pour d'autres interventions sur d'autres CO.

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP),

Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 84.

—

Rapport 2013-DAEC-43 sur le postulat 2012-GC-43 (P2019.12) Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions [LATEC] depuis son entrée en vigueur)¹

Discussion

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'ai mal lu le programme: je croyais que c'était juste à l'apéritif que j'allais intervenir, mais je suis prêt. Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs dont les membres sont directement ou indirectement concernés par toutes les procédures en relation avec la LATEC.

Avant toute chose, j'aimerais remercier la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et ses collaborateurs pour le travail réalisé pour nous présenter ce rapport.

Pour mémoire, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions avait pour objectif, entre autres, un aménagement du territoire plus qualitatif et moins dévoreur d'espaces agricoles, allant clairement dans le sens du développement durable. Il faudra probablement encore quelques années pour vérifier si cet objectif ambitieux est atteint. A la lecture du rapport, on constate que de nombreuses mesures ont été prises pour viser une meilleure efficacité dans le traitement des procédures. Les statistiques prouvent d'ailleurs que la majorité des dossiers sont traités dans des délais raisonnables. Pourtant, pourtant, le ressenti au sein des partenaires de la construction est au contraire très négatif. Eux qui sont souvent dans l'attente d'une décision pour démarrer des travaux estiment les procédures beaucoup trop longues, lourdes et compliquées; ce qui est confirmé visiblement par le nombre de coups de téléphone adressés chaque jour au SeCA. Source de dérangements pour les collaborateurs, tous ces appels sont probablement, dans de nombreux cas, du harcè-

¹ Rapport pp. 1663ss.

lement pour connaître l'état d'avancement de leurs dossiers. Il serait judicieux, pour éviter cette perte de temps, de disposer d'un outil informatique, à l'instar d'autres cantons, qui permettrait aux mandataires chargés de déposer les dossiers, mais aussi aux maîtres d'ouvrage, de pouvoir suivre en live l'évolution de la procédure.

A décharge du SeCA, il faut reconnaître que les dossiers ne sont pas toujours correctement ficelés par les mandataires et que toutes les communes n'ont pas les compétences pour traiter ces dossiers de manière professionnelle. J'ai été syndic d'une commune, j'ai vu les limites du système de milice.

Je souhaite encore relever un autre point qui pourrait, à terme, être problématique: les préfectures, suite aux nouvelles modalités pour les permis de construire, voient leur volume de travail augmenter sans qu'elles aient reçu forcément des forces de travail supplémentaires. Les préfectures ne dépendent pas de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, mais les critiques sur la durée d'obtention des permis de construire sont souvent adressées à cette Direction.

Enfin, mon inquiétude la plus importante est en relation avec la votation du 3 mars dernier concernant la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Tout le travail réalisé par les communes ces dernières années pour adapter leur PAL est mis à néant par les exigences de cette nouvelle loi. Lorsque nous aurons modifié nos bases légales cantonales pour les adapter au droit fédéral, un immense travail de révision des PAL devra se faire par les communes. Toutes les procédures d'approbation risquent d'être déposées au SeCA dans un laps de temps relativement court, ce qui créera inévitablement un engorgement et un rallongement des procédures.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical s'associe à mes remarques et prend acte de ce rapport. Il vous invite à en faire de même tout en souhaitant que l'amélioration et la simplification des procédures soient pour les Services de l'Etat un but permanent.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune dont le PAL est gelé dans la glace du moratoire.

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport très complet sur le bilan de l'application de la nouvelle LATeC et tient à en remercier ses auteurs. Deux points appellent cependant des commentaires.

Tout d'abord, la procédure du permis de construire: pour accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle loi, la procédure a été revue et les rôles redistribués. On constate qu'il y a dans la chaîne, à un bout, les communes, au milieu, le SeCA et à l'autre bout, la préfecture. Pour les communes, de nombreux formulaires ont été ajoutés. Le travail a été augmenté, ce qui pose beaucoup de problèmes aux petites communes qui n'ont pas les services techniques adéquats. Le SeCA, lui, a reçu du personnel supplémentaire, mais ce qui est surprenant, c'est que les préfectures, malgré toutes les nouvelles tâches décrites en page 11 – et je rejoins ce qu'a dit M. Wicht – n'ont rien reçu en termes de personnel.

Que dire des outils informatiques? Mêmes remarques. Aujourd'hui, les services utilisent encore le DATEC, système complètement dépassé. Il est fait mention à maintes reprises dans le rapport des lacunes de ce système, mais on nous promet aussi un successeur: le HarmBat. On nous le promet pour 2016. Pourquoi, M. le Commissaire, faut-il si longtemps pour mettre sur pied un outil performant? Faut-il vraiment vouloir réinventer la roue ou alors a-t-on placé la barre beaucoup trop haut?

Le deuxième point qui amène nos commentaires est la votation sur la LAT, qui a évidemment des conséquences sur la LATeC, laquelle devra être adaptée. Nous saluons alors les démarches qui devraient nous doter de cette nouvelle LATeC en 2016. Mais le temps presse, car sans cette nouvelle mouture, le Plan directeur cantonal ne pourra pas être établi. Sans nouveau Plan directeur cantonal, aucune nouvelle surface ne pourra être mise en zone. Quand on sait qu'il faut entre sept et neuf ans pour terminer un Plan directeur cantonal, on peut légitimement avoir des craintes pour le développement de notre canton. Si nous ne réagissons pas, nous allons bloquer toute l'économie pour les quinze prochaines années. Mais, dans l'intervalle, il existe des pistes, des échanges de terrain en zone entre les communes. Mais pour ce faire, il nous faut des outils et des outils au niveau cantonal, car le marchandage qui a lieu actuellement, le souk au m² qui a commencé au mois de mai, est un vrai autogoal pour notre canton. Il nous faut, dans un plus bref délai, édicter des dispositions sur la plus-value, dispositions qui devront introduire également une péréquation financière contrôlée, car vous le savez, il est impossible de faire de l'aménagement sans péréquation.

Quant au Plan directeur cantonal, il faut vraiment maintenant tout mettre en œuvre pour le réviser le plus rapidement possible. Et pour le faire, il faut débloquer des ressources en personnel et des ressources financières. Les auteurs du rapport le mentionnent clairement. Ne restons pas sourds à ces demandes.

Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte du rapport.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Gruyères.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat et ses services pour le rapport qu'ils nous transmettent. Le rapport rappelle dans les grandes lignes les procédures et les objectifs de la loi. Il souligne aussi les interrogations et problématiques futures liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT, ce qui n'est pas directement lié au bilan demandé, mais bien plus à des problématiques et adaptations futures de la loi. J'approuve ici naturellement les propos qui viennent d'être tenus. Le rapport confirme qu'au niveau des délais visés concernant l'application de la LATeC, tant aux niveaux des PAL, des PAD, des procédures de permis de construire ou des PGEE, ceux-ci paraissent corrects et devraient, à futur, être respectés. Les statistiques présentées le démontrent clairement – et le Conseil d'Etat le reconnaît – qu'il y a des problèmes importants à ce jour concernant la durée de traitement en général des examens de dossiers par

l'administration. Il précise même, sans les nommer – ce qui est peut-être dommage pour la transparence –, que huit services sur les seize consultés au sein de l'Administration cantonale ne respectent pas, en moyenne, les délais fixés par la LATeC.

Il faut le dire aussi, une nouvelle loi – comme il l'a été dit par le postulant – demande un travail important pour sa mise en œuvre, pour sa communication et pour la formation de l'ensemble des partenaires; et des éléments, tels que la nouvelle procédure de permis de construire, demandent aussi un certain temps d'adaptation, pour ne pas dire des adaptations certaines. Des efforts sont faits dans la bonne direction.

Mais ce rapport nous laisse un tout petit peu sur notre faim, principalement quant aux mesures proposées pour résoudre les problèmes. En effet, bien que les conclusions disent que «le présent rapport indique que les mesures concrètes sont prises pour le traitement des dossiers», j'ai dû le lire à plusieurs fois pour vraiment découvrir les mesures concrètes proposées et je constate que le rapport donne, hormis ce qui a été fait ou ce que vous avez déjà engagé, des pistes plus théoriques que pragmatiques.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte que la Direction a écrit aux huit services concernés qui, je cite, «en moyenne, ne respectent pas les délais d'ordre afin qu'ils veillent à améliorer la situation». Qu'ils veillent à améliorer la situation, est-ce suffisant?

Et le groupe prend acte que le SeCA va examiner avec les services les dossiers qui doivent être transmis et les aspects concrets à préavis; c'est très bien. Le rapport précise qu'en moyenne six services sont consultés. Pourquoi demande-t-on toujours aux requérants l'envoi de quatre dossiers? Ne pourrait-on pas établir un document qui, en fonction du type de procédure engagée, informe le requérant qu'il doit transmettre six, huit, dix, voire seize dossiers, ce qui permettrait de les ventiler en même temps dans chaque Service concerné et ainsi perdre le moins de temps possible?

N'est-il pas possible, à terme, d'envisager des dossiers électroniques qui pourraient être communiqués par les moyens modernes d'aujourd'hui?

Piste plus radicale peut-être, ou extrême si nécessaire, n'est-il pas pensable de fixer que si le Service, dans le délai d'un mois et dans la mesure où le dossier est complet et naturellement sans opposition, n'a pas répondu, son préavis est considéré automatiquement comme positif?

Enfin, attention, une rotation trop importante du personnel ne fait que compliquer non seulement l'efficacité du Service, mais également la confiance des partenaires publics et privés qui nous expriment leur incompréhension, et révolte même parfois, sur le traitement de certains dossiers.

Avec ces quelques remarques et en prenant acte de la volonté d'amélioration, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche voudrait d'abord remercier le Conseil d'Etat et les Services de l'Administration cantonale du rapport très complet qui nous est remis aujourd'hui et qui donne des indications sur les difficultés, mais aussi sur les manières de les résoudre en ce qui concerne l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.

Par rapport à cette loi – comme cela vient d'être mentionné aussi par notre collègue Doutaz –, une question se pose: le traitement électronique des dossiers. Il n'y a pas de commentaires là-dessus. Certains autres cantons le pratiquent. Est-ce que le canton de Fribourg veut introduire un système de ce type-là? Et sinon, pourquoi pas? Nous serions heureux d'entendre le commissaire du Gouvernement à ce sujet.

Pour le reste, quand nous avons lu le titre et – je dois avouer que nous n'avions pas encore pris connaissance du postulat «Bilan d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions» à ce moment-là; désolé, collègues Wicht et Bapst –, celui-ci était très alléchant, car nous pensions aussi qu'il allait traiter d'une certaine manière des conséquences de cette loi sur l'aménagement du territoire lui-même. Or, et je le comprends tout à fait puisque les questions, après avoir lu le postulat, allaient dans ce sens, il s'agissait plutôt de questions de procédure, de questions administratives, de questions juridiques à régler et pas tellement de l'aménagement du territoire lui-même.

Peut-être M. le Commissaire du Gouvernement trouvera-t-il que nous sommes hors sujet et nous accepterons volontiers s'il refuse de répondre à nos questions, mais nous aimerions avoir, au niveau de l'aménagement du territoire lui-même, son appréciation sur cette nouvelle loi. Qu'est-ce qu'elle amène de nouveau? Qu'est-ce qu'elle a permis de résoudre comme problèmes dans un canton qui connaît une forte croissance démographique? Est-ce que la répartition des tâches entre les communes et l'Etat, telle qu'elle a été voulue par le législatif, est convaincante? Est-ce qu'elle permet à l'Etat de jouer un rôle moteur et d'avoir un œil sur un aménagement cohérent, sur une préservation des terres agricoles, sur une préservation d'une qualité du bâti, de l'urbanisme? Donc, ce sont des questions ici qui nous touchent. Notre collègue Piller a aussi parlé tout à l'heure du fait que la nouvelle loi fédérale était entrée en vigueur, qu'elle appellerait inévitablement des changements dans la loi. Nous serions très heureux que l'on profite du toilettage nécessaire pour faire un bilan justement des choses qui fonctionnent ou qui ne fonctionnent pas et des choses qui peuvent être améliorées de manière à garantir dans le futur un aménagement du territoire aussi cohérent et aussi valable que possible et qui va dans le sens de ce que le Conseil d'Etat nous rappelle en préambule: «Dans l'optique de contribuer au développement durable, un des buts de l'Etat fixés par la Constitution du canton de Fribourg, la nouvelle loi doit poser les fondations d'un aménagement du territoire plus qualitatif et moins dévoreur d'espace agricole, sans pour autant renoncer etc.». Est-ce que vous pouvez nous donner quelques impressions générales sur ces différentes questions? Je vous remercie de votre attention.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également pris connaissance de ce rapport sur le postulat Bapst/Wicht et nous remercions le Service pour les statistiques présentées et les informations données dans ce rapport. Je rejoins mes collègues précédents qui s'inquiètent également de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire au niveau cantonal. Je regrette, par contre, le peu d'informations qui sont données sur le fonctionnement et l'accélération des procédures de demande de permis.

M. le Conseiller d'Etat, suite aux divers contacts avec les communes, les architectes, la préfecture, je souhaite qu'il y ait plus d'informations qui sortent du Service pour régler également les problèmes de minime importance. Il n'est souvent pas nécessaire de retourner un dossier complet aux communes pour des incompréhensions ou une petite erreur de minime importance. On devrait régler ces problèmes rapidement, soit par téléphone, soit par une petite séance de coordination sur le terrain à la satisfaction des deux parties. On économiserait ainsi de nombreuses semaines. Il serait judicieux que les dossiers circulent dans tous les Services en parallèle pour économiser également des semaines précieuses. En cas de préavis négatif d'un Service, ne serait-il pas possible de donner l'information immédiatement au requérant pour traiter plus rapidement ces problèmes?

Je rejoins également les propos de mon collègue Doutaz qui disait qu'il serait éventuellement souhaitable d'avoir de nombreux dossiers qui circulent pour accélérer et, pourquoi pas également, sous forme informatique. Le Service a mis en place un système informatique DATEC, il y a quelques années. Le but était un meilleur suivi des dossiers, à l'image de ce qui fonctionne dans le canton de Vaud. A l'époque, on m'avait déjà répondu que c'était le but du Service de l'aménagement: plus de convivialité, meilleur suivi des dossiers, possibilité aux maîtres d'œuvre de suivre la progression de leurs dossiers. Aujourd'hui, force est de constater que l'objectif n'est pas atteint. Un nouveau programme de système informatique est apparu, HarmBat. Depuis, d'après certaines réponses que j'avais obtenues à l'époque, l'idée était que – si j'ai bien compris – DATEC évolue avec HarmBat. Il semblerait que les problèmes ne sont pas résolus et les objectifs pas atteints, alors que dans le canton de Vaud, cela continue à bien fonctionner. On sait que les systèmes informatiques et les informaticiens coûtent très cher, M. le Conseiller d'Etat. Quels sont les coûts engendrés par ces deux systèmes? Y a-t-il des doublons qui auraient pu être supprimés ou évités? Est-ce qu'on n'a pas fait deux fois le travail pour arriver à un résultat qui ne fonctionne toujours pas?

Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Cugy et présidente de l'Association des communes fribourgeoises.

Je souhaite intervenir au nom de l'Association des communes fribourgeoises sur ce rapport dont nous avons pris connaissance avec pleine attention. Je tiens à remercier les postu-

lants pour leur initiative et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour ce bilan très intéressant.

Je vous avoue que l'aménagement du territoire et les constructions sont des thèmes très chauds dans les communes. Si chauds qu'ils doivent faire pâlir d'envie l'été que nous venons de traverser. L'ACF est intervenue plusieurs fois auprès de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et lors des rencontres avec le Conseil d'Etat pour exposer les préoccupations liées à ce domaine et sur la base d'exemples concrets.

Vu le temps qui m'est imparti, voici un échantillon de ces préoccupations qui sont l'écho du côté des communes des double exigences en cours: l'adaptation des PAL à la LATeC et la mise en œuvre de la décision du peuple du 3 mars 2013. Avant de vous les exposer, je tiens, au nom du comité cantonal, à remercier la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et son Directeur, M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, pour leur écoute et les mesures déjà entreprises.

Nous regrettons que des ressources supplémentaires n'aient pas été injectées pour pouvoir traiter le maximum de dossiers avant l'entrée en vigueur de la modification de la LAT. Le canton de Berne s'est par exemple concentré sur cet aspect pour pouvoir tout traiter avant, même si l'entrée en vigueur n'était pas connue. Il est clair que l'on regrette aussi, tout autant que le canton, qu'il n'y ait pas de prolongation possible, étant donné que les communes fribourgeoises se trouvent toutes dans une phase de révision de leur PAL, due à la LATeC.

Même si les communes répondent aux remarques du SeCA, les dossiers ne sont pas nécessairement acceptés. En outre, les collaborateurs changent souvent et il leur est nécessaire d'avoir du temps supplémentaire pour s'imprégner des dossiers. Les changements de personnel font aussi que les avis des uns et des autres sur une même question ne sont pas nécessairement les mêmes. L'ACF espère une stabilisation de ce côté.

Les communes subissent et se trouvent face aux citoyens en ce qui concerne les conséquences sociales, économiques et financières liées au moratoire. Il en est de même pour l'application du redimensionnement. Ces politiques sont décidées par les autorités supérieures; il n'est pas acceptable que les communes doivent en supporter les effets collatéraux. Comment faire face à des dizaines de millions de francs de demandes d'indemnités tandis que le dimensionnement des zones à bâtir correspondait aux PAL en vigueur? Les communes n'ont aucun instrument pour pouvoir y faire face. L'art. 47 LATeC n'est pas applicable, la jurisprudence ne concerne pas toutes les situations et la loi sur la plus-value, attendue l'année suivant l'entrée en vigueur de la LATeC, est en cours d'élaboration.

L'ACF vient d'être auditionnée dans le cadre de l'évaluation du fonctionnement administratif des divers processus au sein de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. En ce qui concerne les permis de construire, une procédure a été mise en place dans un groupe tripartite

composé du SeCA, de la Conférence des préfets et de l'ACF. Les formulaires sont appliqués depuis le 1^{er} mai 2013 et leur fonctionnement est évalué. Je ne vous cacherais pas que cette nouvelle méthode, qui vise à améliorer la célérité de la procédure, n'a pas été et n'est pas sans engager beaucoup d'efforts au sein des administrations, des services techniques et auprès des élus. Car se les approprier demande énormément de temps supplémentaire par dossier, mais un résultat plus positif se fera certainement sentir après une certaine adaptation; nous l'espérons vivement.

J'espère vivement que ces interventions et les mesures esquissées auront des effets pratiques qui soulageront tout le monde et amélioreront le flux de traitement des dossiers d'aménagement et de construction. Il reste aussi indispensable, à nos yeux, d'attribuer les ressources nécessaires au SeCA pour pouvoir faire face à la mise en œuvre de ces nouvelles lois et du Plan directeur cantonal.

C'est avec ces considérations que je prends acte de ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le 3 mars 2013, le peuple a accepté la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, comme l'a relevé notre collègue syndic d'Avry, M. Piller.

Vous savez qu'actuellement, nous avons un régime de compensation. Cela signifie que si nous voulons mettre un nouveau terrain en zone, nous devons compenser en dézonant une même surface dans notre propre commune ou bien, éventuellement, en trouvant une solution avec une autre commune qui doit dézoner une partie de son terrain.

Actuellement, ce qu'on remarque finalement, c'est que les nouveaux terrains qui seront mis en zone, si on ne change absolument rien, ne seront pas mis en fonction de la meilleure situation par rapport aux infrastructures, par rapport à la présence du train, par rapport à la densification, mais uniquement en fonction de critères financiers. Cela signifie qu'ils vont se construire où les propriétaires pourront mettre plus de moyens financiers pour obtenir des terrains en zone, pour pouvoir payer à un endroit où ils doivent dézoner; ou que la commune a plus de moyens pour donner à une autre commune qui doit dézoner une certaine surface.

Je pense que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire doit être accompagnée. Aujourd'hui, elle nous bloque. Ce principe même, s'il n'est pas accompagné, va créer un certain marasme dans notre canton et peut-être une vraie catastrophe et il sera difficile de revenir en arrière plus tard. Une fois que les dégâts auront été faits, une fois qu'on aura construit aux mauvaises places, on ne pourra plus revenir en arrière et je pense qu'on doit trouver une solution. C'est pourquoi j'ai déposé, aujourd'hui même, une motion dans ce sens pour demander au Conseil d'Etat de trouver une solution par rapport à ça, de manière à ce que ce soit le canton qui le gère et pas les communes entre elles, car ceci ne va pas convenir à l'aménagement du territoire, qui doit répondre à des critères autres que des aspects financiers.

Roubaty François (PS/SP, SC). Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport très intéressant. Je suis le porte-parole de plusieurs syndics et responsables d'aménagement du territoire de petites communes. Pour poursuivre sur ce qui a été dit précédemment, je ferai la remarque suivante et je m'adresse directement au commissaire du Gouvernement.

Après la mise en application de la LATeC et de son règlement, les communes de ce canton ont eu l'obligation de revoir leur Plan d'aménagement local jusqu'au 31 décembre 2014. L'acceptation par le peuple de la LAT fédérale, le 3 mars 2013, et sa mise en application au 1^{er} mai 2014, se chevauchent et interagissent par conséquent sur les travaux en cours. Les exécutifs communaux de ce canton ont engagé, en tant que vrais miliciens et avec des moyens nécessaires à leur études, des montants considérables à l'élaboration de ces révisions. Depuis le 1^{er} mai dernier, on nous répond que tout ce qui a été fait jusqu'alors est quasiment à mettre – permettez-moi le terme – à la poubelle ou en tout cas complètement gelé. La majorité de ces dossiers ont été traités avec des délais dépassant tout entendement, de même, soit dit en passant, que la majorité des dossiers mis à l'enquête.

M. le Conseiller d'Etat, quelles mesures allez-vous mettre en place afin de répondre à la demande des communes et des citoyens de ce canton?

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Zuerst meine Interessenbindungen: Ich bin Mitinhaber eines Ingenieurbüros, welches auch Gesuche einreicht und Mitglied der kantonalen Kommission für Raumplanung.

Der Bericht als Antwort auf unser Postulat enthält einige interessante Statistiken und zeigt potentielle Massnahmen auf. Das Positive vorweg, mit persönlichem Dank an den Staatsrat und die Verwaltung.

Der Bericht anerkennt Mängel bei der Dokumentenlenkung und zeigt auf, dass die Vorgaben zur Einhaltung der Fristen nicht eingehalten sind. Allein dies ist der Rede wert, und es ist meines Wissens das erste Mal, dass diese Mängel auch öffentlich eingestanden werden. Soweit so gut.

Ich hätte mir gewünscht, dass zu einigen Punkten präziser informiert worden wäre und erlaube mir deshalb, noch einige Fragen zu stellen und Kommentare und Anregungen zu machen.

Zuerst zu den Fristen: Im Bericht ist erwähnt, dass im Schnitt 8 Dienststellen, also rund die Hälfte der konsultierten, die gesetzten Fristen nicht einhalten. Es hätte mich interessiert, welches diese sind und ob es dabei «chronische Täter» hat. Können Sie, sehr geehrter Herr Staatsrat, uns hierzu Näheres sagen?

Als Massnahme, um die Fristen besser einzuhalten, schlägt der Bericht vor: «Die Dienststellen müssen prüfen, wie sie ihre Arbeitsmethoden langfristig optimieren können.» Gleichzeitig wurden sie vom Staatsrat aufgefordert, Massnahmen zu treffen. Dies reicht meines Erachtens nicht aus. Den betroffenen Dienststellen sind im Sinne eines gelebten Leadership Ressourcen zur Verfügung zu stellen und Vor-

gaben zu machen, damit die Fristen eingehalten werden. Sie wissen wie ich, dass die Bauwirtschaft und die Gemeinden das Einhalten der Fristen als ein zentrales Anliegen betrachten. Die Warterei auf Bewilligungen ist übrigens auch der Hauptklagepunkt in den betroffenen Berufskreisen und in der Bevölkerung. Man könnte hier ein ganz einfaches Prinzip anwenden, nach alter englischer Manier: «No news, good news», übersetzt: Alle Gutachten, welche innerhalb der gesetzten Fristen nicht eintreffen, gelten als positiv. Dies würde die Dienststellen dazu zwingen, Prioritäten zu setzen und Wichtiges von Unwichtigem zu trennen.

Weiter erstaunt mich auch immer wieder die Papierflut im Kanton Freiburg. Bewilligung für ein Einkaufszentrum mit Wohnungen: in Freiburg rund 25 Seiten, im Kanton Basel-Land ein Antwortformular mit Bedingungen. Ich spreche hier von persönlich gemachten Erfahrungen. Hier könnte man meines Erachtens vieles vereinfachen und Zeit gewinnen. Für den Bewilligungsempfänger wäre dann auch klarer, welche Bedingungen jeweils einzuhalten sind.

Im Bericht ist mir weiter aufgefallen, dass viele Änderungen von Ortsplanungen verlangt werden. Diese Teilrevisionen – Änderungen sind nämlich Teilrevisionen – sind die Folge des Handlungsdrucks bei den Gemeinden. Die Gemeinden warten einerseits relativ lange oder sogar sehr lange auf Genehmigungen der Gesamtrevision – die Probleme wurden erwähnt –, wollen sich aber weiter entwickeln. Um dem täglichen Druck nachzukommen, werden somit Änderungen verlangt. Man kann sich schon die Frage stellen, ob Gesamtrevisionen, so wie sie heute verlangt sind, in Zukunft überhaupt noch Sinn machen. Zumindest die grossen Gemeinden müssen eine grössere Flexibilität haben. Frage: Wurde die Abschaffung der generellen Gesamtrevisionspflicht, so wie sie heute besteht, für die Gemeinden bereits einmal geprüft?

Zum letzten Punkt, welcher die Detailbebauungspläne betrifft. Ich bin nicht überzeugt, dass es primär eine Gesetzesänderung braucht, um die Probleme der Normierung in Detailbebauungsplänen zu lösen, so wie dies der Bericht vorschlägt. Vielmehr muss in der Praxis festgestellt werden, dass die Baureglemente der Gemeinden und die Konsequenz, die Detailbebauungspläne, mit Vorschriften überladen werden. Da gibt es viele «Schuldige», aber das scheint Fakt zu sein. Dies betrifft beispielsweise Vorschriften für den Lärmschutz, die Fliessgewässer und anderes mehr, die sehr detailliert oft in diese Reglemente überführt werden. Würde allseits mit mehr Pragmatismus und stufengerecht geplant, wären die halben Probleme meines Erachtens bereits gelöst.

Zum Schluss hoffe ich, dass die gewonnenen Erkenntnisse nicht schubladisiert werden, sondern dass mit einfachen Massnahmen schnell Verbesserungen erzielt werden.

Berset Solange (PS/SP, SC). Il y a une semaine exactement, vendredi matin passé, j'étais en séance avec d'autres collègues députés ici présents afin de discuter l'évolution du projet Givisiez-Belfaux-Pensier. Quelle ne fut ma surprise, mercredi, que d'apprendre que le chef du Service de la mobilité, d'un commun accord avec vous, M. le Commissaire du Gouvernement, quittait son poste. Dans le communiqué de

presse, il est mentionné que c'est la conséquence de divergences de vue entre les parties sur la conduite et la stratégie du Service de la mobilité.

M. le Commissaire, je saisis ce moment afin de vous demander si nous pouvons être rassurés sur le fait que le dossier Givisiez-Belfaux-Pensier va être suivi ou continuera d'être suivi selon la stratégie présentée il y a une semaine au groupe de travail ou si nous devons nous faire du souci suite au départ du chef du Service de la mobilité.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie les différents intervenants sur cette problématique extrêmement importante pour notre canton. Vous l'avez bien compris, le rapport présente une vue d'ensemble des éléments liés à la mise en œuvre de la LATeC tout en apportant des réponses ciblées aux questions posées par les postulants. Il s'agissait de faire un bilan de la mise en œuvre de la nouvelle loi fribourgeoise (LATeC), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010, un bilan qui a porté sur trois ans. Il ne s'agissait pas ici de présenter la stratégie du canton sur la mise en œuvre de l'aménagement du territoire.

Le postulat Bapst/Wicht porte sur une question qui est éminemment sensible dans le domaine de l'aménagement du territoire et des constructions, à savoir la durée des procédures. Dans le contexte économique actuel, face aux pressions toujours plus importantes sur l'ensemble des partenaires, le canton se doit d'évaluer les instruments et les procédures sur la base de la pratique en portant un regard critique sur la situation et en prenant les mesures nécessaires pour atteindre une plus grande efficacité. Les attentes sont nombreuses en ce qui concerne l'efficacité à rechercher dans le traitement des dossiers, le conseil et l'information à apporter aux administrés, ainsi que sur les démarches de sensibilisation à entreprendre.

Pour ce qui concerne les travaux relatifs aux préavis, les dossiers doivent être examinés – il faut le savoir – de manière sérieuse et approfondie, car les préavis des Services de l'Etat, les autorisations délivrées engagent aussi la responsabilité de l'Etat. Le Conseil d'Etat tient également à souligner, à titre préalable, qu'un bilan de la mise en œuvre de la LATeC, dressé trois ans après son entrée en vigueur, ne saurait donner un bilan définitif. En effet, la transposition des bases légales nouvelles ou de planification prend du temps. A ce égard, on constate qu'à fin 2013, seules dix communes disposaient d'un Plan d'aménagement local totalement adapté au nouveau droit cantonal.

Il est important, et vous l'avez bien compris, de mentionner que depuis l'entrée en vigueur de la LATeC, le peuple a accepté, le 3 mars 2013, la modification partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Ces nouvelles dispositions ont des conséquences importantes sur les PAL et indirectement sur les demandes de permis de construire puisque dès leur entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, un moratoire sur les zones à bâtir est instauré jusqu'à ce que le canton ait adapté son Plan directeur cantonal à satisfaction de l'autorité fédérale. Il est donc évidemment bien prématuré de vouloir tirer aujourd'hui un premier bilan de la loi fédérale sur

l'aménagement du territoire. C'est à travers la mise en œuvre de la législation cantonale d'application et du nouveau plan directeur cantonal que nous pourrions faire ce bilan, mais il faut bien avouer que le peuple suisse a voté, que le peuple fribourgeois a voté pour cette LAT et actuellement – je dirais – on ne peut pas y déroger. L'objectif recherché a été reconnu comme important par la population suisse et la population fribourgeoise, mais il est bien évident qu'en pratique, la mise en œuvre de cette LAT pose de gros soucis aux communes, au canton et à de nombreux particuliers. La modification partielle de la LAT impose également, on l'a dit, une adaptation de la LATeC avec l'introduction du régime de compensation – la fameuse taxe sur la plus-value – et nous devons adapter les dispositions légales pour améliorer la gestion de la zone à bâtir.

Le Conseil d'Etat a décidé de commencer les travaux de mise en œuvre de la LAT par l'adaptation du cadre légal cantonal, ce qui permettra d'établir ensuite un nouveau Plan directeur cantonal dans un contexte juridique clair. La consultation externe de l'avant-projet de modification de la LATeC, donc pour le régime des plus-values en particulier, est prévue fin 2014–début 2015; et l'entrée en vigueur de ses dispositions d'application devrait intervenir en 2016. Le Grand Conseil, naturellement, aura le dernier mot.

On rappelle que dans la mesure où le projet législatif fédéral n'était pas connu au moment de la révision de la LATeC, il n'en a pas été tenu compte dans le cadre des travaux législatifs. Je vous rappelle que ce Grand Conseil a adopté la nouvelle LATeC révisée en 2008, qui est entrée en vigueur en 2010. A l'époque, il n'était naturellement pas au courant des dispositions fédérales qui seraient prises ultérieurement. Le Conseil d'Etat estime toutefois qu'il demeure possible d'effectuer des adaptations limitées de la LATeC pour se conformer aux exigences du nouveau droit fédéral. Il faut rappeler également que nous devons mettre en œuvre d'ici 2019 un nouveau Plan directeur. C'est un délai de cinq ans. C'est un délai extrêmement court, puisque, pour le dernier Plan directeur cantonal, le canton de Fribourg avait eu besoin de sept ans. Nous allons mettre en œuvre un comité de pilotage et les moyens nécessaires pour avancer dans cette mise en œuvre. Il ne faut toutefois pas se faire d'illusions: une fois le moratoire levé, il ne sera plus possible d'envisager des mises en zone comme par le passé. Nous devons toujours avoir un bilan des zones équilibré au regard de la nouvelle législation fédérale.

En ce qui concerne le délai d'ordre précisément fixé à fin 2014 pour l'adaptation des PAL au niveau du droit cantonal, le Conseil d'Etat est d'avis que le travail doit être maintenu et poursuivi dans les communes. A fin 2013, plus d'une centaine de communes sont en train d'effectuer une révision totale de leur Plan d'aménagement local, alors que précisément ce moratoire est entré en vigueur le 1^{er} mai 2014. C'est ce qui a naturellement mis une pression très forte sur les communes. Je peux vous confirmer que la pression était aussi forte sur les Services de l'Etat, sur la DAEC en particulier, et nous avons fait un travail important pour valider dans toute la mesure du possible les révisions partielles ou totales qui étaient dispo-

nibles avant le 1^{er} mai 2014. Je vous l'ai déjà dit, entre janvier et avril 2014, un nombre record d'adaptations et de validations sont intervenues.

Néanmoins, je pense qu'il serait faux de stopper les réflexions au niveau communal. Les travaux communaux, au contraire, doivent se poursuivre et ceci pour les raisons suivantes: le moratoire sur les zones à bâtir n'empêche pas les communes d'entreprendre des changements d'affectation, des mesures de densification ou des négociations avec les propriétaires de terrains thésaurisés dans les zones à bâtir qui sont déjà légalisées. Les planifications locales doivent être récentes et adaptées aux bases légales fédérales et cantonales en vigueur afin d'éviter des contestations, des préavis défavorables ou des oppositions. Et, comme je l'ai dit, les mises en zone seront plus réduites à l'avenir, mais rien ne laisse présager à ce jour que tous les PAL devront être révisés à la suite du nouveau Plan directeur cantonal. Afin de pouvoir compenser les mises en zone indispensables durant la phase du moratoire (2014–2019), les travaux actuels de redimensionnement doivent se poursuivre sans attente.

Globalement, on se rend compte à la lecture de ce rapport que les modifications, pour tout ce qui est dans les Plans d'aménagement local, dans les Plans d'aménagement de détail, sont effectivement nombreuses tout au long de l'année. On l'a dit, les durées de traitement, tant pour les PAL que pour les PAD, sont trop longues. Néanmoins, il faut constater, selon les statistiques, que la situation s'est plutôt améliorée entre 2010 et 2013, notamment en ce qui concerne les PAD. Par exemple, en 2010, on pouvait valider treize PAD en examen préalable; en 2013, on en valide vingt-six. En 2010, on validait douze PAD en examen final; en 2013, vingt-et-un. C'est dire qu'on est plutôt dans une amélioration et une accélération, même si cela ne correspond peut-être pas toujours au ressenti ou aux informations subjectives qui circulent. Néanmoins, cette situation n'est encore pas satisfaisante; on l'a dit dans le rapport: huit Services consultés sur seize, en moyenne, ne respectent pas les délais d'ordre pour les PAL et les PAD, c'est selon en version française ou allemande. Ce ne sont d'ailleurs pas toujours les mêmes Services qui ont du retard. Par souci de transparence, je vous cite ces huit Services, puisque cela m'a été demandé à deux reprises. Il s'agit du Service de l'énergie, du Service des forêts et de la faune, de la Commission des dangers naturels, du Service des biens culturels, du Service des constructions, du Service de l'environnement, de la Section lacs et cours d'eau, du Service de la mobilité et du Service de la nature et du paysage.

Il s'agit donc de huit Services, qui sont répartis d'ailleurs dans trois Directions. Je suis intervenu auprès de ces Services, respectivement auprès de mes collègues conseillers d'Etat-Directeurs, pour leur demander de tout mettre en œuvre pour accélérer ces processus de décision.

S'agissant des dossiers de permis de construire, je rappelle enfin que de nouvelles méthodes de traitement sont appliquées depuis mai 2013 à la suite de réflexions menées avec l'Association des communes fribourgeoises, les préfets et l'Administration cantonale. Le premier bilan est plutôt posi-

tif, mais il s'agira de faire une nouvelle appréciation en fin d'année 2014.

Ce qui me paraît important de vous dire aujourd'hui, c'est que les mesures urgentes que j'ai proposées au Conseil d'Etat et qui ont été validées ne figurent pas dans le rapport. C'est sur la base de ce rapport que j'ai, il y a quelques semaines, pris cinq mesures urgentes, qu'il me paraît important de vous rappeler, ceci pour améliorer le fonctionnement de l'Administration cantonale. Tout d'abord, un mandat externe est en train d'évaluer les processus de traitement des Plans d'aménagement local, des Plans d'aménagement de détail et des demandes de permis de construire. Ce mandat va examiner, évaluer l'ensemble du processus au sein de l'Administration cantonale, donc tous les Services concernés, toutes les Directions concernées, ce qui représente environ un vingtaine de Services. On attend les premiers résultats pour la fin de l'année 2014.

S'agissant du personnel, je l'ai dit et je l'ai demandé, le SeCA est en train d'être renforcé actuellement par quatre nouveaux équivalents plein temps. Certains engagements sont déjà effectifs au 1^{er} septembre, d'autres sont imminents. Ces quatre postes sont compensés au sein de la DAEC. Ces personnes vont s'occuper du traitement courant des dossiers, mais aussi être impliquées dans la mise en œuvre de la LAT, du nouveau Plan directeur en particulier.

Effet collatéral pour les préfectures, les nouvelles dispositions impliquent une responsabilisation de l'autorité, que ce soit de l'autorité communale, mais aussi des préfets. Les préfets ont manifesté des attentes, effectivement, en termes de forces de travail. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a déjà répondu partiellement à ces attentes, en particulier pour la préfecture de la Sarine et pour la préfecture de la Gruyère.

Au niveau du SeCA, mesure suivante, une personne est dorénavant chargée de veiller au respect des délais d'ordre. Elle intervient si nécessaire auprès des Services consultés dans le cadre des procédures de planification ou de permis de construire. L'objectif est d'assurer un suivi plus efficace des dossiers, de faire en sorte que ces Services respectent le temps qui leur est imparti. C'est donc une personne qui assure le gardiennage du temps, si vous voulez. La DAEC a mis également en consultation externe une modification du ReLATEC, le règlement d'exécution sur la LATEC, pour améliorer les délais de traitement.

En l'occurrence, si les Services de l'Etat se rendent compte qu'ils ont un besoin de plus de temps pour rendre leur préavis, ils devront faire une demande motivée au SeCA, lequel pourra tout au plus accepter une prolongation de quinze jours. Cette demande de prolongation devra être justifiée et motivée en bonne et due forme. Si le Service n'a pas rendu son préavis dans le délai légal ou dans le délai prolongé, il sera considéré que ce Service renonce à émettre un préavis; le SeCA fera poursuivre la procédure. Il appartiendra aux autorités de décision de procéder à une appréciation de la situation. Il n'y aura donc plus à l'avenir de rappels à répétition auprès

des différents Services. J'ai l'espoir de mettre en œuvre cette modification du ReLATEC au 1^{er} janvier prochain.

Dernière mesure concernant DATEC – vous en avez parlé –, le programme informatique de suivi de permis de construire: il doit être remplacé, dès fin 2015, par une application spécifique pour la transmission et le suivi des dossiers pour les requérants. Vous l'avez bien compris, la DAEC, c'est un utilisateur du programme et j'attends effectivement que nous puissions disposer d'un programme qui soit performant, qui permette en particulier une consultation externe. Cela éviterait beaucoup de téléphones dans les services et au SeCA en particulier. Alors il n'y a pas de modèle miracle; on a parlé du canton de Vaud. Il semblerait maintenant que le canton de Vaud veuille même renoncer à son système actuel, mais moi, j'attends effectivement de pouvoir bénéficier d'un programme informatique qui soit approprié. La mise en œuvre de ce programme, naturellement, implique l'engagement du comité de pilotage HarmBat, à qui j'ai demandé de mettre sa priorité sur ce programme informatique. Il implique aussi l'engagement de plusieurs Directions.

En conclusion, le Conseil d'Etat estime qu'il est difficile, maintenant, de faire un bilan définitif sur la mise en œuvre de la LATEC, mais nous avons joué en toute transparence, via des statistiques, pour indiquer ce qui s'est amélioré, ce qui doit encore l'être. Sachez que le Conseil d'Etat et ma Direction en particulier avons la volonté de mettre en œuvre toutes les mesures qu'il est possible pour concrétiser ces attentes. La révision de la LATEC n'a pas été une révolution à l'époque, mais plutôt une évolution. Il appartient maintenant à l'Administration cantonale, dans le cadre légal que vous avez défini, Mesdames et Messieurs les Députés, de jouer ce rôle de service public, je le dis toujours, de service au public.

Encore une chose, permettez-moi juste de répondre à une dernière question déposée par M^{me} la Députée Berset. Vous avez effectivement été informés du changement, cette semaine, intervenu au Service de mobilité. Avec son chef de service, nous nous sommes mis effectivement d'accord, dans le cadre d'une convention, pour un départ prématuré. Nous avons des divergences de vue sur la conduite du Service de mobilité, respectivement sur la stratégie défendue par le Service de mobilité. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y avait de fortes attentes, de fortes impatiences, voire de fortes critiques sur ce Service de la part de nombreux partenaires, des préfectures, des communes, des associations et au sein de l'Administration cantonale. Nous avons estimé qu'il était préférable de mettre un terme à ces rapports de service en toute transparence et aussi en toute compréhension. Je relève d'ailleurs les qualités humaines et les qualités techniques du chef de service, mais je crois qu'il était de mon devoir de veiller à ce que ce Service soit à l'avenir un Service amélioré. S'agissant du travail au quotidien, nous avons garanti le suivi puisque c'est M. Grégoire Cantin, coordinateur de l'Agglomération, qui assume ad interim la responsabilité de ce Service et qui reprend naturellement les dossiers en cours.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Mandat 2014-GC-46 Nicole Lehner-Gigon/
Pierre-André Page/Andréa Wassmer/Gabriel
Kolly/Dominique Butty/Patrice Longchamp/
Fritz Glauser/Jean Bertschi/Simon Bischof/
Nicolas Repond (remplaçant de François
Bosson)
(intervention du Conseil d'Etat auprès de
l'OFROU pour accélérer la réalisation de l'aire
multifonctionnelle de la Joux-des-Ponts)¹**

Prise en considération

Lehner-Gigon Nicole (*PS/SP, GL*). S'il est un sujet qui fait régulièrement l'actualité, c'est bien le passage des gens du voyage dans nos régions. A chaque fois, le même scénario se répète: occupation illégale des terrains, discussion orageuse avec les autorités locales, puis levée de camps avec régulièrement des déprédations sur les terrains utilisés et l'incompréhension, voire l'hostilité de la population résidente. Cette situation a assez duré et comme indiqué dans le mandat, il est à craindre que la cohabitation entre les gens du voyage et les populations locales génèrent de regrettables violences. Il est temps que notre pays assume les engagements qu'il a pris en signant, à la fin des années 1990, la Convention européenne pour la protection des minorités. Sa signature l'engage à respecter l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse de toute personne appartenant à une minorité nationale – je rappelle ici que les Jenisch sont citoyens suisses –, mais également à créer des conditions propres qui lui permettent, à cette minorité, de développer et de préserver son identité. La solution passe par la mise à la disposition de ces populations nomades de places d'arrêt officielles sur lesquelles elles pourront s'installer lors de leurs étapes. Actuellement, on évalue le nombre de ces personnes qui se déplacent en convoi entre 3000 et 5000 personnes. Pour les accueillir, il faudrait huitante places de transit, alors que la Suisse leur en propose quarante-cinq. Dans leur majorité, les cantons de Suisse alémanique se sont mieux préparés à ces passages, en ouvrant des places d'arrêt en nombre suffisant. Le canton d'Argovie, par exemple, fait figure de bon élève, en intégrant un concept d'accueil des gens du voyage dans son Plan directeur cantonal. Ce canton a ouvert sur son territoire cinq aires de transit et une aire de séjour. Cette mesure a résolu les conflits entre les différentes populations, sédentaires et nomades, tout en favorisant leur bonne cohabitation. Zurich, St-Gall et les Grisons ont aussi fait le nécessaire. Berne et la Suisse romande doivent encore trouver des solutions, car avec trois places d'accueil officielles, à Versoix, Rennaz et Payerne, et deux places sur lesquelles les arrêts sont tolérés à la Vue-des-Alpes et à Bassecourt, nous sommes loin du compte. Sur le territoire fribourgeois, la place de La Joux-des-Ponts, bien que peu spacieuse, devrait constituer un début de solution. Mais pourquoi attendre 2016 pour l'ouvrir et risquer de futures installations sauvages? Dans sa réponse, le Conseil d'Etat décrit toutes les étapes nécessaires à la réa-

lisation de cette place, en bordure de l'autoroute Bulle-Vevey, un processus qu'il prévoit long et fastidieux entre les Offices fédéraux et cantonaux. La mise à l'enquête du projet figurant dans la Feuille officielle de ce jour et l'emplacement prévu déjà accessible et équipé, en plus du projet dévoilé au voisinage depuis plusieurs années, les auteurs du mandat restent persuadés que le Conseil d'Etat, en invoquant l'urgence, peut donner un caractère prioritaire à cette aire d'accueil auprès de l'Office fédéral des routes.

C'est dans ce but que je vous remercie, avec toute la députation socialiste, de voter oui à ce mandat.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Nous avons déposé ce mandat avec le soutien de nombreux députés de ce Parlement. Il existe un ras-le-bol de la région, suite aux déprédations causées par ces gens du voyage. Il y a plus de quinze ans que j'entends parler de cette problématique dans cette salle et la population fribourgeoise attend que celle-ci soit résolue. M^{me} la Députée Lehner vous a présenté la problématique d'une manière générale et la nouvelle aire de La Joux-des-Ponts, je n'y reviens donc pas. Le scandale de juillet 2013, à la montagne de Lussy, nous oblige à revenir en plénum avec cette problématique. Je vous présente uniquement l'aspect des coûts non couverts par les taxes prélevées par caravane aux gens du voyage, lesquelles taxes ne suffisent pas pour payer les déprédations causées par ces voyageurs particuliers. Le Conseil d'Etat répond, par un excès de juridisme, qu'il n'a pas les bases légales pour payer cette différence. Par exemple, le montant qui manque pour les dégâts causés à la montagne de Lussy en juillet 2013 est d'environ 3000 francs. Les frais des éboueurs, les dégâts aux cultures et les pertes de rendement n'ont pas pu être payés. Il n'est pas normal que des entrepreneurs et les personnes lésées ne soient pas remboursés. C'est pourquoi il est indispensable que le canton prenne en charge ces frais jusqu'à la réalisation de l'aire de La Joux-des-Ponts, car le canton est également responsable de cette lenteur. Ce n'est pas aux privés d'en assumer les coûts. Je rappelle aux membres du Conseil d'Etat que le Grand Conseil met chaque année à votre disposition 30 000 francs par conseiller d'Etat pour divers frais, sans que vous ayez à justifier ces dépenses devant notre Parlement. J'ai constaté dans les comptes que ce montant est rarement utilisé ou très peu. Je vous en félicite. C'est pourquoi je vous propose d'utiliser cette possibilité. Vous n'avez pas besoin de bases légales et vous réglez un problème avec du bon sens et sans excès de juridisme.

Mesdames et Messieurs les Députés, soutenez ce mandat pour résoudre un petit problème très très désagréable.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a lu attentivement la proposition de mandat exprimée par les députés glânois et la réponse du Conseil d'Etat sur le sujet qui nous concerne. Le groupe, à une faible majorité, a décidé d'appuyer ce mandat, exprimant ainsi une certaine lassitude de voir cette problématique que trop durer depuis des décennies. Certes, le canton n'est pas seul dans cette réalisation et nous avons pris note avec satisfaction que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions précise qu'elle veillera à ce que les Services de l'Etat émettent leur préavis sur le pro-

¹ Déposé et développé le 21 février 2014, BGC mars 2014 pp. 716ss; réponse du Conseil d'Etat le 20 mai 2014, BGC juin 2014 pp. 1445ss.

jet le plus rapidement possible et qu'elle réitérera sa demande d'accélérer la procédure à la Confédération.

Concernant la demande de prise en charge des frais, si comme indiqué, une réglementation existe déjà, nous avons compris le message du Gouvernement. Mais nous proposons à M. le Conseiller d'Etat ou à son collègue de la Direction de la justice et police d'intervenir à la Conférence latine des chefs des départements de justice et police – qui édicte les recommandations, comme vous le dites, relatives au stationnement des gens du voyage et qui en fixe les modalités – et de proposer une modification de son art. 12 par une augmentation du prix fixé. Celui-ci, en l'état, s'élève à quinze francs par jour et par caravane et, comme mentionné, ne suffit quasiment jamais au dédommagement. C'est une piste possible qui pourrait être explorée dans la mesure où La Joux-des-Ponts n'est pas encore construite et que rien ne nous dit qu'après sa construction, il n'y ait jamais de gens du voyage ailleurs que sur cette aire. Les expériences vécues devraient pouvoir préciser le montant forfaitaire minimum à demander.

C'est avec ces quelques considérations qu'une majorité du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique acceptera ce mandat.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié bien sûr ce mandat avec attention. Nous relevons l'importance et l'urgence de la réalisation de l'aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts par l'OFROU. Néanmoins, nous comprenons que les Services fédéraux doivent respecter les procédures en cours et nous avons pris connaissance du calendrier qui prévoit les travaux à partir du début 2016. Ce programme explique bien la volonté des Services cantonaux et fédéraux d'avancer dans la réalisation de cette aire d'arrêt de La Joux-des-Ponts. Concernant la prise en charge des frais occasionnés par les déchets et les déprédations causés par les gens du voyage, une réglementation existe déjà. De plus, sur le principe, il n'est pas possible, du point de vue de l'égalité de traitement, de traiter différemment les dommages causés par les gens du voyage de ceux causés par d'autres groupements ou dans d'autres situations. Si un projet est assumé par la Confédération, la machine est en route, les solutions concrètes et détaillées arrivent.

Avec ces quelques considérations, une majorité du groupe libéral-radical va rejeter ce mandat.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je suis particulièrement heureux de pouvoir interpeller M. le Conseiller d'Etat Ropraz qui est mon ami, il le sait, sur le problème qu'a soulevé tout à l'heure le député Pierre-André Page, celui des indemnités pour les déprédations.

Dans la Broye, en 2013, septante caravanes ont été confinées sur un chemin de remaniement avec l'aide de la police et du préfet. Résultat? Cultures avoisinantes à détruire immédiatement après leur passage. J'ai interpellé le préfet de la Broye et celui-ci m'a répondu la chose suivante: «Ecoutez, M. Duc, je ne suis qu'une boîte aux lettres; interpellez le Conseil d'Etat.» J'interpelle M. le Conseiller d'Etat Ropraz, encore une fois mon ami. Il me dit la chose suivante: «Ecoute, Louis, tu

envoies une lettre au Conseil d'Etat et je tâcherai de pousser en cete direction.» J'envoie la lettre et j'apprends, au mois de mai, que pour la question des indemnités, l'affaire a été remise à M. Jutzet. J'aime bien M. Jutzet aussi, mais celui-ci me dit, suite à mon intervention: «Ecoutez, M. Duc, je veux vous dire une chose: les agriculteurs, s'ils veulent toucher une indemnité pour leurs cultures, doivent s'assurer à l'assurance contre la grêle». Alors Mesdames et Messieurs, ce sont les propos textuels de M. Jutzet. Je ne lui en veux pas du tout, mais je me dis quand même que si les agriculteurs doivent aujourd'hui souscrire à une assurance spéciale contre les gitans, je n'y comprends plus rien. Je vous le dis franchement, M. Ropraz, pour cette affaire d'indemnités dans la Broye, il y a 3000 francs à payer à un agriculteur qui a dû détruire sa récolte et je compte quand même que vous mettiez les bouchées doubles.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Tout d'abord, je remercie mes collègues Nicole Lehner et Pierre-André Page d'avoir déposé ce mandat en février dernier. En effet, cela fait beaucoup trop longtemps que notre canton vit chaque année la problématique des gens du voyage. Entendez par là non pas que les gens du voyage sont l'unique problème, mais bien que le Conseil d'Etat n'a pas pris ses responsabilités par rapport à cette problématique; les préfets du canton en savent quelque chose. Je dirais qu'il est enfin temps de mettre des structures en place pour ces personnes. Mais quelles structures? Quand on sait que le maître-mot des gens du voyage est «liberté», je me pose sérieusement la question de savoir s'ils viendront effectivement installer leurs caravanes sur l'aire onéreuse de La Joux-des-Ponts, lieu qui ressemblera plus à une prison ou à un camp pour réfugiés qu'à un endroit ouvert sur le monde. J'ai en effet pu lire dans les médias cantonaux de novembre 2013 que la surface de l'aire multifonctionnelle sera de 10 000 m² et qu'elle pourra accueillir 40 caravanes sur la zone herbeuse. D'où mes questions à M. le Conseiller d'Etat: sachant que les gens du voyage se déplacent en famille, comment cela se passera-t-il lorsque, comme en 2013 dans la Glâne, septante caravanes arriveront sur l'aire de La Joux-des-Ponts? Il y aura de la place pour quarante caravanes, ça c'est ok, mais comment la police va-t-elle gérer l'accueil des trente caravanes supplémentaires? Leurs occupants voudront certainement s'établir dans les champs voisins. D'où cette deuxième question: qui prendra en charge les éventuelles frais supplémentaires occasionnés par les gens du voyage dans les zones extérieures à l'aire multifonctionnelle? J'ai également pu lire dans la Liberté du 16 août dernier qu'une partie des gens du voyage, de nationalité suisse, c'est-à-dire les Jenisch, ne compte pas s'installer sur cette aire. De plus, après discussion avec un chauffeur poids lourd pratiquant régulièrement de longs transports, impliquant des haltes sur les aires d'autoroutes, ce dernier m'a confié que les chauffeurs ne viendront certainement plus sur l'aire de repos côté Alpes et proche de l'aire multifonctionnelle, ceci pour des raisons de sécurité de la marchandise qu'ils transporteront. Ainsi, si cela se trouve, la Confédération va dépenser 7 millions de francs et le canton 700 000 francs pour une aire qui pourrait bien devenir un no man's land dans le futur. Aussi, je pose encore cette question à M. le Conseiller d'Etat: ne vaudrait-il pas aussi dans l'immédiat, comme l'avaient préconisé certains préfets du canton,

trouver une solution de défraiement avec des agriculteurs d'accord d'accueillir les gens du voyage sur leurs terres? Il y a en effet plusieurs agriculteurs qui seraient favorables à cette solution, mais pour autant qu'ils soient sûrs d'être indemnisés en cas de dégâts non couverts. Cette solution aurait le gros avantage de pouvoir entrer en activité rapidement et surtout coûterait même à long terme bien moins cher que les 700 000 francs que le canton de Fribourg déboursa pour l'aire de La Joux-des-Ponts. En tous les cas, une chose est sûre: le Conseil d'Etat doit prendre ses responsabilités et je dirais enfin et rapidement, surtout en ce qui concerne la prise en charge des frais occasionnés par les déprédations et les déchets des gens du voyage, ceci tant qu'une vraie solution n'a pas été mise en place. Ce n'est en effet ni aux communes, ni aux privés de prendre en charge ces montants.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses et vous remercie pour votre attention.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). J'ai juste une question au commissaire du Gouvernement concernant la place de La Joux-des-Ponts. Cette place est prévue avec entrée et sortie uniquement sur l'autoroute, ceci pour environ quarante caravanes. Quarante caravanes, ce sont quarante familles, des dizaines d'enfants et cela ne me paraît pas très judicieux du point de vue sécuritaire d'avoir une entrée uniquement sur l'autoroute. Je voudrais savoir si les utilisateurs, c'est-à-dire les gens du voyage, ont été consultés? Parce que ce sera quand même eux les utilisateurs et j'aimerais savoir s'ils ont été consultés et s'ils sont d'accord d'aller sur une aire de repos comme ça. Sinon, ce sera la croix et la bannière pour les y mettre.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Ich werde das Mandat unterstützen und zwar, weil es ein Anfang ist. Persönlich glaube ich zwar nicht, dass dieser multifunktionale Platz den Fahrenden genehm sein wird. Zudem, auch wenn sie dort Station machen würden, bringt das unserer nördlichen Region an der A1, Region Kerzers-Murten, überhaupt nichts. Diese Fahrenden lassen sich nicht bevormunden und vorschreiben, wo sie Halt machen sollen. Wir haben letztes Jahr in unserer Region etwa fünf Wochen lang diese Equipe auf Besuch gehabt. Diesen Sommer sind sie auch wieder im Grossen Moos gewesen und haben dort Station gemacht. Es wurde dann zwar von einem tragischen Unfall überschattet.

Ich denke, wir sollten dieses Problem angehen mit Plätzen, die zur Verfügung gestellt werden. Ich habe es schon einmal gesagt und wiederhole mich: zum Beispiel Bellechasse oder sonstige Plätze. Ich denke nicht, dass dieser multifunktionale Platz das bringt, was wir von ihm erwarten.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat est bien évidemment conscient de l'importance et de l'urgence de la réalisation de l'aire multifonctionnelle de La Joux-des-Ponts par l'Office fédérale des routes (OFROU). Je constate avec étonnement ce matin que certains remettraient presque en cause l'utilité et la nécessité de réaliser cette aire, alors même que c'est ce Grand Conseil qui a validé ce projet, vous vous en rappelez. A l'instar des projets menés par l'OFROU, je

vous rappelle également qu'il s'agit d'une procédure fédérale de loi sur les routes qui a pour objectif de valider les travaux nécessaires qui devront être réalisés. De manière générale, vous savez que la problématique des gens du voyage est gérée en coordination par la Direction de la sécurité et de la justice, par la police, par les préfets et par les communes. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions intervient exclusivement pour tenter de trouver une solution sur une place d'accueil, place d'accueil qui a été voulue précisément à cet endroit, à La Joux-des-Ponts, à Sâles. Je crois que ce n'est pas le lieu de faire tout le débat sur l'utilité d'une ou de plusieurs aires d'accueil; ce débat a déjà eu lieu pendant de nombreuses années. J'ai eu pour mission de négocier, ces derniers mois, avec l'OFROU les conditions de l'installation, de négocier le projet, respectivement son financement. Je suis très heureux aujourd'hui, et vous l'aurez peut-être vu en lisant la Feuille officielle, que le canton de Fribourg, sur demande de l'OFROU, met à l'enquête publique ce jour et jusqu'au 13 octobre cette aire d'accueil des gens du voyage. Les travaux seront effectués par l'OFROU, en principe à l'horizon 2016, ceci naturellement sous réserve des éventuelles oppositions. J'invite d'ores et déjà tous ceux qui mettent pression pour réaliser ces travaux, d'aller convaincre le moment venu les éventuels opposants de l'urgence et de la nécessité de ce projet.

Les coûts de l'aire multifonctionnelle sont estimés, pour l'aire d'accueil des gens du voyage, à un million de francs. Selon la convention signée, la Confédération va participer à raison de 300 000 francs pour cette aire. Elle va investir de son côté plusieurs millions de francs pour l'espace réservé aux poids lourds. C'est le côté Jura de l'aire actuelle de repos qui sera adapté et agrandi pour l'accueil des poids lourds. L'aire des gens du voyage sera réalisé côté Alpes, avec effectivement une quarantaine de places de caravanes pour les gens du voyage. Alors évidemment, à l'impossible nul n'est tenu. D'une part, nous n'avons aucune garantie absolue que cette aire sera systématiquement utilisée, mais ce sera le rôle de la police d'essayer de ramener sur cette aire les gens du voyage qui viennent dans le canton de Fribourg. Et si, simultanément, plus de quarante caravanes viennent dans le canton de Fribourg, c'est clair qu'on ne pourra pas les localiser uniquement sur cette aire. Il y a là une collaboration d'ailleurs qui intervient et qui existe déjà avec d'autres cantons.

J'ai demandé aussi à l'OFROU d'engager immédiatement les études du projet de détail, en parallèle à la procédure de mise à l'enquête publique. La balle est vraiment maintenant dans le camp de la Confédération. Le Conseil d'Etat va suivre l'évolution du dossier et mettre une certaine pression sur la Confédération pour que les engagements qui ont été pris à travers une convention soient respectés. Le cas échéant, nous interviendrons naturellement jusqu'au DETEC, département de M^{me} Leuthard, pour faire en sorte que cette collaboration Confédération-canton, qui est une première, puisse être réalisée dans un délai approprié.

Je précise aussi qu'il existe un comité de pilotage dans lequel l'ingénieur cantonal et le commandant de la police cantonale

sont intégrés actuellement pour la réalisation de cette aire d'accueil.

Concernant la demande de prise en charge des frais occasionnés par les gens du voyage, c'est une problématique qui est gérée par la Direction de la sécurité et de la justice. Mon collègue m'a toutefois informé que lorsque les gens du voyage s'installent sur des fonds privés ou publics, il appartient à la police cantonale de procéder à l'encaissement d'un montant fixe de quinze francs par caravane et par jour de stationnement, et ceci selon une directive, une recommandation relative au stationnement des gens du voyage en Suisse latine édictée par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police. Cette somme permet de dédommager les propriétaires de terrains, éventuellement les tiers. Dans la majorité des cas, elle est suffisante et je dois dire aussi que dans la majorité des cas, l'installation des gens du voyage se passe de manière acceptable. Il arrive parfois – et cela a été le cas effectivement l'année dernière – que les frais occasionnés dépassent les montants reçus. Dans ce cas de figure, il y a naturellement un principe d'égalité qui est invoqué en particulier par la Direction de la sécurité et de la justice et selon lequel il est difficile de traiter différemment les victimes de dommages, qui par hypothèse seraient occasionnés par des tiers, par exemple lors de cambriolages commis en bande ou par des incivilités; et là, il n'y aurait pas d'intervention de l'Etat. Et lorsque ce serait le cas par des gens du voyage, là, il appartiendrait à l'Etat de payer et d'intervenir.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il existe des procédures qui sont soit civiles, soit pénales, où les personnes lésées peuvent effectivement intervenir pour obtenir les montants dus. Il y a déjà eu ce genre d'interventions et les gens du voyage qui reviennent régulièrement dans le canton n'apprécient guère de faire l'objet de convocations au tribunal, que ce soit devant un tribunal civil ou pénal. Donc, moi, j'invite les personnes victimes de déprédations à déposer plainte, respectivement à se constituer partie civile. En l'état, il n'y a effectivement pas de bases légales. Le Conseil d'Etat estime qu'il serait inéquitable de mettre une base légale plus favorable à ce genre d'indemnisation que par rapport à d'autres situations. Le cas échéant, naturellement, les députés demeurent libres d'introduire, via une motion, une telle base légale.

C'est avec ces considérations que le Conseil d'Etat vous propose de rejeter le mandat, en précisant qu'avec ou sans mandat, toutes les dispositions sont prises avec la Confédération pour essayer de trouver une solution acceptable.

- > La prise en considération d'un mandat exige la majorité qualifiée (56 voix).
- > Au vote, ce mandat obtient 48 voix contre 12. Il y a 7 abstentions.
- > La majorité qualifiée n'étant pas atteinte, cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/

MLB), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 48.*

Ont voté non:

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 12.*

Se sont abstenus:

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 7.*

Rapport 2013-DAEC-37 sur le postulat 2011-GC-17 (P2088.11) Nicole Lehner-Gigon/Nicolas Rime (places de parc pour les utilisateurs du covoiturage)¹

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Les avantages du covoiturage, largement documentés dans le rapport du Conseil d'Etat, ne sont plus à démontrer. Ce partage des voitures privées entre particuliers dans le but de réduire les nuisances dues au trafic automobile est maintenant entré dans les mœurs, mais ne doit pas faire oublier que la manière la plus écologique et économique de se déplacer reste l'utilisation des transports publics.

Néanmoins, pour les régions peu ou pas desservies ou pour les travailleurs dont les horaires nécessitent des déplacements hors de ceux des transports en commun, le covoiturage est une bonne solution. Les automobilistes pendulaires l'ont bien compris. Ils sont de plus en plus nombreux à pratiquer ce partage, aidés en cela par de nouveaux outils reposant sur les technologies mobiles. En effet, depuis octobre 2010, date à laquelle la région Glâne-Veveyse créait un site internet dédié au covoiturage, de nombreuses applications, qui peuvent être consultées en déplacement, se sont développées avec, pour certaines, une couverture de toute la Suisse et même de l'Europe. Ces sites de covoiturage permettent, par exemple, à deux festivaliers d'entrer en contact à la fin d'un concert afin

¹ Rapport pp. 1653ss.

de partager un véhicule s'ils demeurent dans la même région. C'est dans ce même but que le site www.frimobility.ch a été lancé cet été à l'occasion du giron cantonal des jeunes à Farvagny.

Pour faciliter le covoiturage, des places de stationnement proches de l'entrée de l'autoroute à Vaulruz avaient été demandées par plusieurs députés et accordées par le Conseil d'Etat qui, une année après leur mise en service, en fait le bilan dans ce rapport en fournissant des statistiques d'occupation. Les résultats des trois semaines prises en considération montrent une fréquentation encourageante des vingt places de parc mises à disposition, mais il n'a pas été permis aux enquêteurs d'être présents lors de jours de grande affluence et de constater que la capacité du parking était dépassée à plusieurs reprises, obligeant les usagers à des parcs de fortune. Pour la suite et malgré le succès du covoiturage, le Conseil d'Etat n'envisage pas de développer des possibilités de parcage près d'autres nœuds autoroutiers. Il suggère aux usagers du covoiturage d'utiliser les places de parc existantes, par exemple autour des entreprises et des centres commerciaux proches des points de rencontre; leurs propriétaires apprécieront. J'ai bien peur que ces occupations sauvages ne soient pas de leur goût à moins que, comme nous le suggérons dans notre motion, le Conseil d'Etat s'approche de ces propriétaires afin de convenir de possibles arrangements.

Tout en remerciant le Conseil d'Etat pour la rapide réalisation de la place de parc de Vaulruz après la création du site de covoiturage de la région Glâne-Vevveyse et en saluant le travail de statistiques présenté dans ce rapport, je me joins aux pendulaires – qui ont fait le pas de partager leurs déplacements – pour regretter que l'effort du Conseil d'Etat ne soit pas prolongé sous une forme ou sous une autre.

Je vous remercie de votre attention.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Diese Mitfahrgemeinschaften sind sicher eine gute Lösung für diejenigen, die es benötigen und die den gleichen Weg haben. Nichtsdestotrotz schliessen wir uns der Schlussfolgerung des Staatsrates an, weil dies eine private Angelegenheit ist. In diesem Sinne nimmt unsere Fraktion Kenntnis von diesem Bericht.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). La place de covoiturage de Vaulruz est très utilisée, 66% selon les statistiques, et même plus parce qu'à plusieurs reprises, il y a plus de 100% d'utilisation avec des parcs dans les prés adjacents. Cette place est très utilisée, mais elle est très mal signalée, très mal indiquée, avec un seul panneau sur la route cantonale direction Sem-sales; aucun panneau aux sorties de l'A12, de la route venant de Romont et de Vaulruz. Malgré cela, c'est un énorme succès. Si cette place était bien indiquée, au lieu de vingt places, il en faudrait soixante au minimum. En effet, encore de nombreux automobilistes squattent des places dans la zone industrielle de Vaulruz, vers les entreprises.

Je suis très déçu de la conclusion de ce rapport et j'invite le Conseil d'Etat à revoir sa position. Ces places sont très utiles pour les automobilistes, pour les Fribourgeois; et en favorisant le covoiturage, c'est une lutte contre la pollution et l'utili-

sation inadéquate de nos matières premières qu'il est important d'économiser.

Soyons un canton précurseur en ayant des places de covoiturage à l'entrée de toutes nos autoroutes.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). J'interviens à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis syndic de Vaulruz, commune qui a collaboré à la mise en place de places de covoiturage.

Nous avons tellement bien collaboré que la commune a risqué de mettre à disposition du canton une parcelle qui lui appartenait déjà. (*Rires!*) Les gens ont covoituré bien avant que les places ne soient installées. En effet, avant sa construction, nous avons de nombreuses plaintes de la part d'entreprises et de propriétaires de terrain qui étaient gênés par du parcage sauvage, d'où mon intervention pour la création d'une place de parcage à proximité de l'autoroute.

Je relève l'excellente collaboration que les Services de l'Etat ont eue avec la commune et profite de leur faire part de la grande satisfaction émise par de nombreux usagers. Par contre, les résultats des comptages me laissent perplexes et on peut affirmer que la situation a évolué. Nous pouvons constater que cette place est pleine de véhicules tous les matins et nous devons de nouveau faire face à du parking sauvage. Cette place est donc nécessaire, bien utilisée et répond donc à un besoin. Dire que de nombreuses places de parc existent dans les localités n'est pas exact. Il s'agit souvent de places devant des commerces, restaurants, administrations. Dans le cas de ma commune, souvent, il y a des plaintes pour des voitures stationnées sur les places d'entreprises en zone artisanale.

Je demande donc la possibilité de poursuivre l'étude de création de telles places de covoiturage avec la collaboration des communes.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié ce rapport avec attention et a donc pris connaissance avec intérêt des informations données par ce rapport. On constate tout de même qu'il y a encore un immense travail à faire dans ce domaine. On peut finalement regretter que le covoiturage ne suscite pas un plus grand intérêt, même si j'ai entendu mes préopinants être enthousiastes et optimistes par rapport à cela. Là, c'est l'avis d'un représentant de l'Agglomération de Fribourg. Il n'y a qu'à voir chaque matin le nombre de voitures entrant en ville avec un seul conducteur et aucun passager. Là, il y a effectivement encore un immense travail à faire. Et même dans ce Parlement, le covoiturage est quasiment inexistant. Moi, le premier, je me déplace avec mon véhicule privé. Est-ce par égoïsme? Est-ce par liberté? C'est surtout ça. Mais je crois que là, il y a encore un grand travail à faire auprès des citoyens et nous sommes là aussi pour donner l'exemple. Donc, il faut peut-être qu'on mette en place une initiative à l'avenir.

Sur ces faits, le groupe libéral-radical partage les conclusions du Conseil d'Etat sur ce rapport et en prend acte.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je ne veux pas prolonger la discussion, je veux juste vous faire part de la plate-forme

www.frimobility.ch, citée dans le rapport et développée par l'Association des communes fribourgeoises. Je tiens à vous signaler que plus de 75% des communes y ont adhéré. Tout prochainement, des panneaux de covoiturage vont fleurir dans certaines communes.

Ceci mis à part, c'est vrai que cette plate-forme www.frimobility.ch a évolué depuis la rédaction du rapport. Le lancement officiel a été fait cet été au giron à Farvagny. Nous sommes aussi présents – pour ceux, peut-être, qui l'ont déjà vu – à l'exposition «L'Oracle du Papillon» sur le site blueFACTORY. Et, depuis la rédaction du rapport, nous avons eu un autre partenaire. Maintenant, nous comptons sur trois partenaires, à savoir les TPF, Groupe E et l'OCN.

Enfin, je vous incite vivement, chers collègues, à inaugurer, si vous ne l'avez pas encore fait, cette plate-forme www.frimobility.ch lors de l'inauguration du pont de la Poya, puisque nous avons la collaboration aussi de l'Etat et son soutien.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vu l'heure avancée, je me contenterai de dire que le Conseil d'Etat est très satisfait de l'utilisation de cette place de Vaulruz; c'est un succès. Je crois que cela peut et que cela doit servir d'exemple dans le canton. Je souhaite que l'Etat, avec le soutien et l'engagement des régions et des communes, puisse promouvoir le covoiturage.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Clôture de la session

La Présidente. Die Septembersession war geprägt durch Geschäfte infolge parlamentarischer Vorstösse und durch ein schweres Gesetz, das Schulgesetz, das nun hoffentlich seinen Abschluss fand.

Für die angeregten Diskussionen bedanke ich mich. Bereits in dreieinhalb Wochen sehen wir uns wieder zu weiteren Debatten und wichtigen Entscheiden.

Ich wünsche Ihnen eine gute Heimkehr und in der Zwischenzeit alles Gute.

La session de septembre est close.

—

- La séance est levée à 12 h 15.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire

—